

L'INFORMATEUR



Corsica Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 25 juin au 1^{er} juillet 2010 - N° 6320 - 59^{ème} année

10 & 11 JUILLET 2010



Marketing & Publicité INITIAL Communication - initial-home.com

FESTIVAL | HIPPODROME DE BIGUGLIA

SHAKA PONK | ARCHIMÈDE

THE SLEEPWALKERS | KEMPER BOYD | JOAN PROJECT

infoline : 06 17 67 74 10

rockinseme.com

Calvi jazz : pluvieux mais savoureux !

On est passé à travers... ou pas... Parfois pas du tout. Le festival Calvi Jazz a eu à déjouer les caprices d'une météo changeante, au mercure bas et au pluviomètre à la graduation variable. Rien n'a été épargné à l'équipe organisatrice du plus ancien festival du genre en Corse, dont la maturité a su faire face à chaque situation donnée.

Ainsi donc, le **Calvi Jazz** a fait sa musique et fait entendre ses voix... Il a suffi d'un changement de décor pour préserver les programmations au pied des remparts, lieu de prédilection du festival cher à **René Caumer**, lorsque le ciel menaçait de tomber sur la tête des Calvais ! Le festival de jazz vétérans a fait parler son expérience et la musique fut. Parce que dans l'esprit, rien, non rien, ne peut venir contrarier cette manifestation, au point de la réduire au silence. L'association **Calvi Jazz Festival** en a vu d'autres et elle a donné la preuve de sa réactivité positive, apte à faire face aux cataclysmes naturels ! Le reste est question de partition, d'harmonie des voix, d'osmose avec un public toujours plus demandeur et réceptif, encore et encore. Deux bonnes douzaines de concerts, de bœufs nocturnes, de l'oratoi-



Le charme à l'état pur de Isulatine, corses et balanines, reines de Calvi

re aux remparts en passant par l'amphi, avec la participation des meilleurs, et la part belle aux grandes formations qui se font de plus en plus rares dans les festivals. «*Un déferlement de sonorités massives, torrides et envoutantes*» (pour reprendre les mots du président **Caumer**) s'est abattu sur **Calvi**, à l'heure de son festival, de son jazz, et le pari relevé d'un événement musical hors du commun, parce que libre et novateur depuis son premier jour. *In the groove the Calvi jazz... really !* Et pour longtemps encore.



Présents à Calvi, Voice messengers, un des meilleurs groupes de jazz vocal français, sinon le meilleur.

AU SOMMAIRE

- 4** *D'un mercredi à l'autre : Retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire*
- 6** *Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*
- 7** *Education : le Collège de Folelli, un bel exemple d'ouverture sur le monde*
- 8** *Musique : rendez-vous avec le festival «Rock in seme», à Biguglia, les 10 et 11 juillet*

ART

Du 8 juillet au 3 octobre, l'espace d'art contemporain Orega de Gaffory, expose à Patrimonio les oeuvres de Pascale Marthine Tayou



Pascale Marthine Tayou



Dominique Belpomme

RENDEZ-VOUS

De quelques dates à noter dans vos agendas, entre arts et sciences, depuis la venue de «The original wailers» à celle du Professeur Belpomme

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● La débâcle sportive de l'Equipe de France de football en Afrique du sud et la pitoyable gestion humaine et publique de ce qu'il convient de qualifier d'«affaire d'Etat» traduit la déperdition des valeurs essentielles qu'un pays attend pourtant de celles et ceux qui le représentent, notamment à l'étranger. L'image de la France en a pris un coup tout au long de ces moments d'intense et désastreuse «

carnavalade » où le sport et la dignité des uns et des autres se sont affichés dans une déliquescence au réalisme cru et dévastateur !

La Fédération française de football a failli dans sa mission de gestion humaine. Elle a persisté dans l'erreur en maintenant aux postes de décision des cadres dont les qualités discutées par tous ne permettaient plus d'assurer la moindre parcelle d'autorité, d'autant plus que la succession avait été annoncée et programmée !

Drôle de conception de la pédagogie de groupe ! Pour des professionnels... !

Quant aux choix des joueurs, le football français possède d'autres talents que ceux régulièrement alignés par Raymond Domenech au prétexte qu'ils jouaient dans les championnats étrangers, en Angleterre en particulier !

Quelle erreur ! Quel massacre ! Quelle détermination à signer l'échec programmé ! Sans leader, l'Equipe de France, amalgame hétéroclite d'égos surdimensionnés et de pseudo stars d'une vulgaire opérette, n'a jamais su se comporter en équipe !

Une insulte aux talents footballistiques qui, eux, ont fait la richesse de cette discipline en France.

An Afrique du sud, la FFF a récolté ce qu'elle a semé.

Il ne sera pas facile de reconstruire sur cet amas de ruines. Toutefois, la richesse du football français n'est pas remise en cause. Tous les ingrédients pour soutenir une véritable refondation existent. Il suffira de mettre à chaque poste la personne capable d'effectuer le bon choix, tout en fédérant les valeurs et les talents afin de tenter d'effacer ce cauchemar indigne du sport et de la France.

13 ANNONCES LÉGALES

DIRECTION - ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : paul.laurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associati di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 I 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20400 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

ZOOM

Michè Planet 15 ans

Une passion sans limites pour la musique



A 4 ans elle chantait avec son père « Peuple corse ». A 6 elle faisait l'apprentissage de la langue corse. Aujourd'hui, la fille d'Augustin Planet planifie son album aux tendances pop rock, comprenant 4 titres : «Charme», «Tu», «Terra culurata» et «Armata di l'ombra ». Mais Michè n'est pas que chanteuse : elle est aussi sonoriste, éclairagiste et disc jockey, par ailleurs passionnée de jet ski. Elle espère animer de nombreux mariages, bals et fêtes et sonoriser des artistes de renommées nationale et internationale. A son actif, la conception lumineuse de Michel Guidoni, à Antisanti (2009), «A Notte di a Memoria, eclesian in Corsica» et divers meetings politiques pour les élections territoriales de 2010. Avec son père, Michè prépare actuellement une tournée sur toute la Corse et sur le continent au profit de l'association A Vita. Dans ce cadre, elle lance un appel à toute les municipalités et au milieu associatif afin de soutenir cette démarche qui permet d'offrir aux enfants et aux personnes âgées un peu de réconfort. Pour plus d'informations, contacter le 06.12.91.22.24 ou le 04.95.36.13.18. Web : www.sonoloc-corsica-planet.com / Mail : miche-planet@live.fr

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 16 JUIN

Nuit bleue

Cinq heures durant, gendarmes, pompiers et policiers démineurs de **Corse** se mobilisent au quatre coins de l'île pour faire face aux attentats perpétrés à **Ocana**, **Prunelli-di-Fiumorbu**, **Poggio d'Oletta**, **Sainte-Lucie de Tallano** et **Galeria**. En tout, 6 habitations et un établissement auront été visés. Sur les bâtiments détruits à **Ocana**, on peut lire : «**FLNC**» et «**A tarra a i Corsi**».

Une non élection qui fâche

Au lendemain de la non élection de **Michel Stefani** à la **Présidence du Conseil de Surveillance de la CCM**, les communiqués de soutien à l'élu communiste se multiplient, les uns dénonçant les «*combinaisons politiciennes et les petits arrangements sans principes*» (**Jean-Charles Adami** et **Paul-Antoine Luciani**), les autres une «*manœuvre insupportable du point de vue de l'éthique politique et préoccupante pour le devenir même de la compagnie*» (groupe des élus communistes et citoyens du **Front de gauche** à l'**Assemblée de Corse**).



Michel Stefani

Affaire du débarquement des Kurdes

Sept personnes soupçonnées d'avoir joué un rôle dans l'arrivée des Migrants à **Bonifacio**, le 22 janvier dernier, sont interpellées et placées en garde à vue dans les **Bouches du Rhône** et le **Gard**. Elles seront remises en liberté sans charges retenues contre elles.

Toujours de l'eau dans le gaz

Le collectif des résidents de la **Marana**, souhaitant un raccordement au **Galsi** et peu convaincus par les propos tenus par **Jean-Louis Borloo** lors de sa visite en **Corse**, exprime à nouveau publiquement ses craintes, exigeant notamment qu'**EDF** revoie sa copie et commande des moteurs 51.60 qui fonctionnent au gaz et au fioul léger. Cris de ralliement : «**Non à la centrale au fioul lourd**», «**Fioul lourd = cancer**», «**EDF = pollueur**».

JEUDI 17 JUIN

Bacheliers à leurs copies

Des centaines de candidats insulaires se frottent à la première épreuve du baccalauréat 2010 : celle de philosophie. En tout, ils sont, dans la région corse, 2303 inscrits pour décrocher leur diplôme.

Odarc : un CA plus que chaud !

Les médias se font l'écho d'une séance particulièrement houleuse : celle du premier **Conseil d'Administration de l'ODARC** après la prise de fonction de **Marie-Thérèse Olivesi**, **Jean-Dominique Musso**, président de la **chambre d'agriculture de Corse du Sud** contestant avec virulence la légitimité de la nouvelle présidente ainsi que celle du nouveau président de la **chambre d'agriculture de Haute-Corse**, **Jean-Marc Venturi**. La séance, émaillée d'insultes, sera finalement suspendue.

Les cheminots sur de bons rails

Paul Giacobbi et **Paul-Marie Bartoli** reçoivent les cheminots et leur concèdent des avancées sociales. Les **CFC** devraient donc se calquer sur la réglementation de travail de la **SNCF** et un plan spécifique à la **Corse** devrait être établi pour harmoniser les métiers des **CFC** par rapport à ceux de la **SNCF**. Par ailleurs, des mesures devraient être prises pour améliorer le service public en l'absence des **AMG 800**, l'éventualité de louer des trains à l'étranger étant évoquée.

Attentats à Ajaccio

Trois véhicules de **Kyrnolia** sont détruits par des attentats à l'explosif, la direction de la filiale de **Véolia** en **Corse** évaluant le préjudice à 100 000 €.



VENDREDI 18 JUIN

Rififi à l'Université



Corse-Matin publie une interview de **Mattea Piferini** (secrétaire nationale du **STC Corte-Centre Corse**) qui va faire réagir,

l'**Université de Corse** y étant sévèrement remise en cause puisqu'accusée de «*ne servir qu'à former des élites de la nation française*», d'avoir mis en place «*un système autoritaire*», «*d'exercer des pressions à l'égard des syndicalistes*» et de favoriser la précarité de l'emploi. Dans la foulée de la publication de cette interview, le président de l'université, **Antoine Aiello**, convoquera une réunion extraordinaire des trois conseils d'université, tandis que, de leur côté, des militants démissionnaires du **STC** et autres personnels de l'**Université** stigmatiseront, au nom de la démarche *Inseme per l'Università*, un «*STC muré dans des querelles personnelles*». Lors de cette réunion extraordinaire tenu le mardi suivant, après un débat houleux de plus de trois heures, les instances universitaires voteront une motion stigmatisant «*les nombreuses allégations totalement dénuées de fondement*» contenues dans les propos de la secrétaire nationale **STC** rapportés par la presse régionale. Cette motion remet en cause toute volonté d'ingérence : «*La communauté universitaire ne laissera personne lui dicter ses choix, dans quelque domaine que ce soit*». Un texte auquel seront favorables 93 votants, sept voix se prononçant contre (**Ghjuventù Paolina** qui, par ailleurs, en appellera au dialogue, et l'élu **STC**) et sept autres s'abstenant.

CENTRALE DE LUCCIANA LA MOBILISATION NE FAIBLIT PAS



LUNDI 21 JUIN

La Justice aux troussees

Pierre-Stéphane Pont, condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité en 1990 pour la séquestration d'un patron de bar marseillais et de sa fille, et qui avait été arrêté près d'**Ajaccio** le 16 mars 2009, comparait devant la **cour d'assises des Bouches du Rhône** pour une tentative de braquage perpétrée il y a 24 ans.

Visite en prison

Invitée par **I Verdi Corsi**, **Alima Boumediene-Thiery** entame une visite dans l'île qui passera par la **maison d'arrêt d'Ajaccio** et les salons de l'**Hôtel de Région** pour un débat sur «*Les droits humains et la justice d'exception*». Elle y abordera la question du non rapprochement des prisonniers politiques comme une «*injustice*» tout en soulignant qu'à la **prison d'Ajaccio** «*90% des prisonniers sont en détention provisoire contre 20 à 25% sur le continent*».

MARDI 22 JUIN

SCB : la dernière carte

A 48h de l'examen par la **Collectivité Territoriale de Corse** de la proposition d'une aide de 800 000 € pour le **SCB**, les dirigeants du club en appellent publiquement à la bonne volonté des élus. Ils précisent vouloir «trouver, à l'avenir, des ressources financières autres que les aides publiques» et avoir proposé, lors de l'entrevue obtenue le vendredi d'avant avec la commission des finances de la **Région**, «qu'un élu siège au conseil d'administration du club afin de contrôler l'utilisation qui serait faite des subventions».



Julien Lolli

SAMEDI 19 JUIN Re«non» au fioul lourd

Ils sont plus d'une centaine à se rassembler au **rond-point de Casamozza** pour une distribution de tracts redisant **non au fioul lourd**, les rangs du collectif des **résidents de la Marana** se voyant grossis par ceux d'associations telles qu'**Aria Linda**, **A Sentinelle** ou **Le Poulpe**.

DIMANCHE 20 JUIN Election à Olmeto

Le poulain de **Pierre-Marie Bartoli**, **Jose-Pierre Mozziconacci**, remporte la mise : le jeune conseiller municipal d'**Olmeto** (32 ans) est ainsi élu **Conseiller Général du canton d'Olmeto** avec 58,27% des voix, contre la DVD **Mireille Istria** (24,6%), et le nationaliste **Dominique Carlotti** (17,13%) représentant **Femu a Corsica**. En tout, près de 75% des électeurs se seront rendus aux urnes malgré le faible enjeu politique de cette élection, à 9 mois du renouvellement général.

LUNDI 21 JUIN Pas de sectes en Corse ?

Le président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, **Georges Fenech**, fait escale à **Bastia**. Rassurant «*le phénomène n'est pas préoccupant en Corse*», il met néanmoins en garde contre les risques liés à certaines formes de médecine alternative et notamment à la psychotérapie, phénomène en expansion qui attire tout particulièrement l'attention de la **Miviludes**.

Victoire sur le fichage

Le tribunal correctionnel de **Bastia** relaxe **Jean-François Gandon**, syndicaliste et militant nationaliste qui, suite à une interpellation, le 21 janvier 2008, dans le cadre d'une manifestation ayant donné lieu à des incidents devant le commissariat de Bastia, avait refusé que son ADN soit prélevé durant sa garde à vue.

Quid du PLU de Bonifacio ?

L'association **ABCDE** fait connaître la décision de la cour administrative d'appel de Marseille concernant le recours qu'elle avait déposé pour l'annulation d'une partie du PLU de **Bonifacio** (voté sous la mandature d'**Ati Lantieri**, en 2006) qu'elle jugeait en contradiction avec la loi Littoral. Elle a obtenu gain de cause, les zonages qu'elle pointait du doigt se retrouvant interdits à la construction.

ARTISAN-MAÇON

Éffectue tous travaux de maçonnerie

Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre
Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17



MONACCIA D'AULLÈNE : Inscriptions scolaires

Les inscriptions à l'école pour les enfants nés en 2007 peuvent s'effectuer au secrétariat de l'école jusqu'à la fin du mois de juin. Les parents devront se munir des copies du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, d'un certificat médical d'aptitude pour une première inscription. Les inscriptions ou réinscriptions à la garderie nécessitent un imprimé qui est à retirer au secrétariat de l'école et à rendre avant le 30 juin. **Contact : 04 95 71 88 15.**

SERRA-DI-FERRO : Ramassage des encombrants

Le calendrier de ramassage des encombrants est prévu le mercredi aux dates suivantes : 30 juin, 13 juillet, 28 juillet, 11 août, 25 août, et 8 septembre. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie au **04 95 74 02 12**, en donnant la liste des objets à ramasser afin d'établir un circuit. Les encombrants seront sortis la veille du ramassage après 19 heures.



CORTE : Initiation à l'informatique

Le **Point d'Accès Multimédia de Corte - CPIE Corte Centre Corse - A Rinascita** informe les habitants des villages du **Centre Corse** que les ateliers d'initiation à l'informatique reprendront le 15 septembre. Seront au programme, la découverte de l'outil informatique, initiation à Internet, messagerie, traitement de texte. Les ateliers se dérouleront jusqu'au printemps 2011. Ces cours sont destinés à un public débutant ou

de niveau moyen avec alors un cours additionnel qui pourra être spécialement créé. Inscription au **Point d'Accès Multimédia de Corte** au **04 95 61 14 36.**

LE TARAVO : Office de tourisme

Dans le cadre de la politique de promotion, pour l'année 2011, le **Pôle touristique du Sartenais-Valinco-Taravo** signale aux socio-professionnels concernés, par une parution dans les brochures qui seront distribuées en 2011, que la campagne de partenariat est effective. La commerciale de l'office de tourisme est seule habilitée à recevoir les inscriptions. Si vous souhaitez développer un partenariat, merci de vous faire connaître avant le 1^{er} septembre, date de clôture de la commercialisation. **Renseignements : 06 15 69 07 08** ou par mail sur partenariat@oti-sartenaisvalinco.com



CASAMACCIOLI : Association de chasse

Le président de l'association de chasse informe les membres de l'association que l'assemblée générale aura lieu le 3 juillet à la mairie, dans la salle de réunion, à partir de 10 heures 30. A l'ordre du jour seront inscrits la présentation du rapport moral et financier ainsi que le budget prévisionnel, la saison 2010/2011, le permis, les assurances, les cotisations et les questions diverses.

PROPRIANO : Permanence Accès au droit

Le **CDAD, Conseil départemental d'accès au droit de Corse-du-Sud** peut vous recevoir gratuitement et sans rendez-vous pour vous informer sur vos droits, faciliter vos démarches et faire valoir vos droits auprès des services compétents, tous les troisièmes vendredis du mois de 9 heures à 12 heures. Prochaine permanence le vendredi 16 juillet.



ALÉRIA : Manifestations de l'été

À l'occasion de la réunion du 28 mai, l'**union commerciale Alalia** a mis en œuvre une série de manifestations pour la saison estivale. Un feu d'artifice aura lieu le 13 juillet. Des soirées piétonnes, les jeudis 22 et 29 juillet et le jeudi 5 août. Le samedi 14 août, on assistera à l'élection de **Miss Costa Serena**. Ces festivités se dérouleront dans la rue piétonne. La gratuité des emplacements a été décidée pour tous les exposants.

CASTIGLIONE : Débroussaillage

Dans le but de protéger les habitations du village et leurs dépendances, on demande aux habitants d'effectuer les travaux de débroussaillage avant le 30 juin sur tous les terrains où se dressent des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature. Les propriétés devront être totalement débroussaillées dans un rayon de 50 mètres.



FIGARI : Soirée chants et guitares

L'auberge **U Fuonu** de Figari propose tous les vendredis soir une soirée Chants et Guitares, à partir de 20 heures 30. **Renseignements au 04 95 71 87 60.**



SANTA-MARIA-POGGIO : Inscriptions scolaires

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants dans les écoles maternelles et primaires du village doivent procéder à leur inscription à la mairie, port de **Taverna**, en se munissant du livret de famille, du carnet de santé, du justificatif de domicile et le cas échéant, du certificat de radiation de l'ancienne école. La halte garderie a mis en place un service de garde après la classe pour les enfants de maternelle dont les parents travaillent. La mairie a mis en place un service d'aide aux devoirs pour les enfants du primaire tous les soirs après la classe de 16h00 à 17h30.



FIGARETTU : Concours de Boules

L'**Association Mare e Festa** met en place depuis le 17 juin, tous les jeudis soir à partir de 18 heures, des concours de boules au boudrome **Saint-Philippe**, à Côté de la **mairie annexe de Talasani** à Figarettu.



MONTICELLO : Inscriptions Scolaires

Les parents souhaitant inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire de 2010-2011 peuvent d'ores et déjà les inscrire au secrétariat de la mairie, munis du livret de famille, du carnet de santé et d'un justificatif de domicile.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Au collège de Folelli, l'enseignement passe par l'ouverture au monde

La fin de l'année scolaire est souvent propice à des sorties découverte et des actions programmées en dehors des murs des établissements, comme en témoignent ces deux reportages sur les traces des collégiens casinçais, toujours à la pointe de l'innovant, de l'extraordinaire. C'est ce qu'indique la feuille de route initiée par l'équipe administrative, relayée par l'équipe pédagogique, avec au bout du compte, des moments forts d'apprentissage, de connaissance et de partage.

A Folelli, au sein du collège de la Casinca, on a l'art de cultiver l'enseignement dans le terreau de la curiosité du monde qui nous entoure, et de l'ouverture à l'autre. Pour exemple, la visite de la centrale solaire de Rapale par des élèves de 6^e sous la conduite de **Xavier Casciani**, professeur de technologie. Sensibiliser les jeunes aux énergies renouvelables, tel était le fil conducteur de cette visite dans le Nebbiu.

Dans un premier temps cette centrale solaire a été disséquée en classe avec l'aide d'un intervenant de choix, le technicien **Christophe Tasdebois**. Après quoi une visite de terrain s'imposait.

La centrale solaire située sur la commune de Rapale, à proximité du lac de Padule, est accessible en voiture par la commune d'Oletta et est établie sur un terrain à faible valeur agricole. Les premiers travaux ont débuté en novembre 2008. Ils ont consisté en la pose de la clôture qui délimitera la centrale photovoltaïque de Rapale. Seul un débroussaillage a été nécessaire. Le projet a permis d'enfouir et de moderniser une ligne aérienne France Télécom et EDF 15kV.



Lors de la sortie sur le site de la centrale solaire de Rapale

Elle permettra d'alimenter 3 000 foyers hors chauffage soit 11 Méga Watt heure, de stabiliser le réseau EDF du Nebbiu en été comme en hiver et d'économiser de 900 tonnes à 1 870 tonnes de CO² par an. Son principal atout est basé sur l'écologie et l'environnement comme une dépollution aisée du site si l'exploitation est arrêtée grâce à des structures démontables, une compatibilité avec certaines pratiques agricoles et l'absence de risque contaminant. Également, elle s'intègre au maximum au paysage pour minimiser l'impact sur la nature.

Elle servira de base à l'élaboration de la charte photovoltaïque.

Les élèves ont pu constater sur place la coexistence d'une production d'énergie non polluante et la biodiversité animale et végétale.

A la fin de la visite, un goûter leur a été offert par les organisateurs, occasion de remercier tous les responsables de la centrale pour leur chaleureux accueil, avec un merci spécifique à **Christophe Tasdebois**, conducteur de travaux, pour son professionnalisme et sa gentillesse dans l'accompagnement de leur projet.

Monsieur Joseph : la comédie musicale des collégiens casinçais

Dans un autre registre, de nombreux collégiens ont trouvé leur exutoire au sein des ateliers théâtre, chorale et orchestre, sous la direction de leur professeur de chant, **Emmanuelle Marini**. Avec au final, la présentation, sur la scène du Théâtre de Furiani, de leur création : la comédie musicale intitulée «*Monsieur Joseph*».

Plantons donc le décor : un chœur de 52 voix pour un spectacle varié avec solistes, duos, acteurs, pianistes, danse. Au total, 1h30 de spectacle, et des élèves enthousiastes à l'énergie communicative. Et malgré le mondial du football, qui retient un public potentiel devant les écrans de télévision, cette soirée affichait complet !

Et bien loin des aléas extra sportifs de la planète foot, les collégiens casinçais ont adressé leur message de fraternité et de tolérance à travers un thème choisi : l'action se déroule en effet dans une petite ville de province, en juin 1945. Le collège de garçons et celui de jeunes filles organisent pour la première fois en commun la fête de fin d'année. Trois ombres planent sur la fête : celle de **Monsieur Joseph**, professeur d'Education Musicale, et celles de deux enfants tziganes... Le premier avait caché les deux autres. Les trois ont pris un train pour nulle part en hiver 1944... Le spectacle sera dédié à **Monsieur Joseph**, homme de passion, d'amour, de liberté. Faiseur de chansons, distributeur de bonheur...

Il s'agit du 3^{ème} concert de la chorale collégienne après une prestation lors du lundi de Pâques en l'église de Piedicroce dans le cadre de la manifestation «*Merendella in Castagniccia*», puis lors des récentes rencontres inter-culturelles du collège «*Un pas vers l'Autre*».

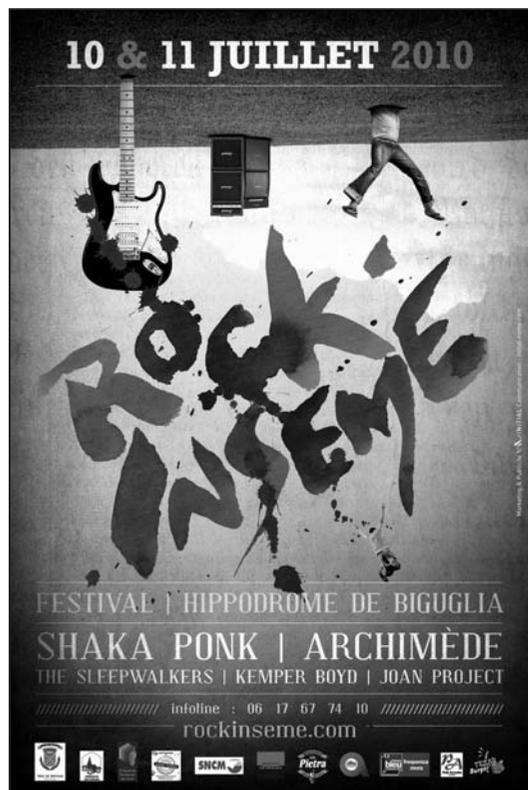
La chorale s'est également produite à Poggio-Mezzana pour la Fête de la Musique et à Penta di Casinca dans le cadre de «*Pent'art expression*».

Pour l'encadrement des élèves ont notera la participation de **Cécile Monti**, CPE au collège de la Casinca qui a assuré la partie théâtre du spectacle, et Myriam Ferrari pour l'accompagnement pianistique. La direction artistique, les ateliers musicaux et la coordination du spectacle incombent à **Emmanuelle Marini**, qui a mené de front tout au long de l'année scolaire plusieurs actions pédagogiques telles que «*La note bleue*», un projet inter-disciplinaire qui avait pour objectif d'engager les élèves dans un processus de réussite scolaire grâce aux arts et à la culture ; «*L'art de la fête du Moyen-Age au Baroque*» qui a permis la découverte de la musique de danse de ces époques, l'apprentissage de danses anciennes, la création de pas de danse sur des musiques d'époque ; et puis «*La mélodie des oiseaux*», un concert de l'artiste **Samara** à la flûte de pan, qui a illustré le travail autour des oiseaux en musique et sciences de vie et de la terre.



La belle chorale du collège de la Casinca, confiée à la direction d'Emmanuelle Marini

Enfin un festival de rock !



Les 10 et 11 juillet prochains se tiendra à Biguglia, un des rares festivals de l'île dédié au Rock. Si le jazz ou les chants corses sont souvent à l'honneur, il est vrai que la musique «des blousons noirs» n'avait pas de manifestation dédiée. C'est chose faite grâce à l'association Rock Inseme qui est à pied d'œuvre depuis cet hiver pour mettre en place ce nouveau rendez-vous.

ciation Rock'Inseme a été créée. Certains d'entre nous ont une expérience de l'organisation de festivals et l'idée d'associer un savoir-faire et une passion commune de ce genre musical s'est imposée naturellement à nous. Le projet du festival Rock'inseme était né.

► **Pouvez-vous nous présenter cette première édition? Quelle est la philosophie de Rock'inseme?**

Le concept du festival a donc été fondé sur une volonté d'offrir aux jeunes (ou moins jeunes) formations pop/rock insulaires un endroit d'expression de leur art aux dimensions festivières. Mais nous ne

ment sa durée à deux jours. Les premières parties de soirées étant exclusivement assurées par des formations insulaires selon la volonté de l'équipe organisatrice, cela limitait le nombre de groupes élus. Devant un nombre impressionnant de formations corses bourrées de talent, l'association Rock'Inseme, désireuse de donner une chance à chacune d'elle, a organisé pendant plusieurs semaines des auditions devant jury. Le choix ne fut pas chose facile, car comme cela a déjà été expliqué, pratiquement aucun groupe n'a démerité. Mais il fallait bien prendre une décision malgré tout. Le choix initial de deux groupes s'est transformé alors en trois groupes, tant l'engagement de ces musiciens était enthousiasmant.

Les deuxièmes parties ont fait l'objet d'une sélection par les voix traditionnelles (agents artistiques) sur la base de recommandations de professionnels et des sensibilités de chacun des membres de l'association. Les shows présentés seront époustouflants. Je tiens à remercier la Commune de Biguglia qui nous a donné toute sa confiance dans la réalisation de ce projet ainsi que tous nos partenaires qui croient comme nous fortement à cette entreprise ! Rock'n Roll 4 ever !!

Au programme, deux soirées qui font la part belle à la jeune génération ! Cette année, ce sont donc les groupes «Shaka Ponk» et «Archimède» qui assureront le spectacle. Ces groupes ont été récemment médiatisés grâce à plusieurs passages télé remarquables (l'émission «Taratata» sur France 2 et France 4, Les victoires de la musique 2010 dans la catégorie «révélation scène de l'année» et «meilleur premier album»...). Pour la sélection des premières parties de chaque soirée, l'association a organisé pendant plusieurs semaines, des auditions de plusieurs groupes insulaires, qui ont montré chacun un talent indéniable. Autant d'artistes prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes pour cette première édition ! Entretien avec Jean-Christophe TIMOTEI, Président de l'association RockInseme.

► **Comment vous est venue de l'idée de créer un festival de rock ?**

Il existe en Corse beaucoup de formations pop/rock pleines de talent qui n'ont que très peu de lieux d'expression pour leur musique. Mises à part quelques salles et quelques initiatives de passionnés, la plupart des groupes locaux n'ont à leur disposition que des scènes de bars ou de restaurants où on leur demande souvent de jouer des standards du rock alors que certains d'entre eux possèdent un répertoire original qu'ils aimeraient faire connaître plus largement. C'est à partir de ce constat que l'asso-

ciation Rock'Inseme a été créée. Certains d'entre nous ont une expérience de l'organisation de festivals et l'idée d'associer un savoir-faire et une passion commune de ce genre musical s'est imposée naturellement à nous. Le projet du festival Rock'inseme était né.

voulions pas nous arrêter là. Il fallait aussi tenter de répondre à une demande du public corse d'assister à des prestations de groupes nationaux ou internationaux sur notre île dans le cadre d'un festival spécifique à cette musique. Ainsi en favorisant la rencontre entre formations insulaires et groupes pop/rock venus de l'extérieur ayant déjà entamé un parcours professionnel médiatisé, rendions-nous possibles des échanges d'idées, de points de vue et pourquoi pas, des découvertes et la révélation de talents d'ici; et Dieu sait que nous n'en manquons pas !

Notre projet est soutenu par beaucoup de monde, ce qui nous conforte dans la volonté d'aller de plus en plus loin.

► **La programmation de cette édition est particulièrement réussie. Comment avez-vous sélectionné les artistes présents cette année ?**

Pour cette première édition du festival, comme tout restait à créer, nous avons limité volontaire-

Le Programme

LE SAMEDI 10 JUILLET
SHAKA PONK
LES SLEEPWALKERS

DIMANCHE 11 JUILLET
ARCHIMEDE
KEMPER BOYD
JOAN PROJECT



NOTA BENE

On peut être rock and roll et écolo à la fois. L'association Rock'Inseme souhaite participer à la lutte contre l'accumulation des "déchets". En effet, à l'instar de ce qui se réalise dans la plupart des festivals continentaux, la consommation de boissons pourra donner lieu à l'achat de tickets ainsi que d'un gobelet (1 €) automatiquement renouvelé à chaque nouvelle consommation et remboursé à la remise de celui-ci.

Pascale Marthine Tayou

L'art d'inventer un autre destin pour l'Afrique

Du 8 juillet au 3 octobre 2010, l'espace d'art contemporain Oren-ga de Gaffory ouvre ses portes sur l'univers pluriel de Pascale Marthine Tayou, artiste camerounais multimedia reliant à sa façon l'Afrique traditionnelle et la société contemporaine globalisée.

Artiste inclassable, multiforme et multi-média, **Pascale Marthine Tayou** réalise des oeuvres qui renvoient à l'art povera. Grand voyageur, il fait partie de ceux qui redéfinissent les problématiques postcoloniales au travers de leurs expériences européennes. Se faisant, il interroge la culture africaine et les problématiques liées à l'émigration et à la mondialisation, tout en jouant sur les rapports qu'il entretient avec sa propre identité. Il recycle et mêle dans ses propositions artistiques des fragments de la réalité quotidienne, de sa vie de nomade, partagée entre le **Cameroun**, l'**Europe** et le reste du monde. Ainsi puise-t-il tour à tour dans les grandes artères des métropoles, les pavés défoncés des villages, les corridors des aéroports, les marchés de rues, mettant sans cesse en apposition le monde urbain contemporain et le monde rural qui tente de résister à la globalisation mais se voit contaminé.

C'est de ces formes d'hybridation et d'acculturation qui jalonnent le parcours humain et artistique de **Pascale Marthine Tayou** que le **Domaine Oren-ga** nous offre un condensé, au travers d'une exposition regroupant sculptures, installations et tableaux.

La série «**Poupées Pascales**» donne à voir des statues type art primitif réalisées dans

du cristal et revêtues de matières ou d'objets contemporains trouvés sur les chemins empruntés par l'artiste et dérivés du fétichisme moderne. Les parements sont faits de perles, de perruques, de plumes, de lambeaux d'étoffes, de papier, d'objets trouvés, de coquillages, de paille, de bois, de raffia, de cornes... «*Je suis toujours à la recherche de transparence, mais finalement je réalise que nous sommes toujours dans l'opacité*», souligne l'artiste qui par ailleurs précise : «*Tailler des masques et des statues dans du cristal est ma dernière chance de percer le mystère des fétiches*». Ainsi **Pascale Marthine Tayou** entend-il démontrer que la tradition ne peut se perpétuer face à l'évolution culturelle, sociologique et technologique qui découlent de la mondialisation économique. Pour compléter cet ensemble, une installation présente une lignée de pipes géantes - les **sculptures Indian Pipes** - aux extrémités formées par des masques fétiches et **Africonda, Anacondas** réalisés à partir de lambeaux de tissus.

Enfin, les tableaux **Arlit, Katanga** et la **Mer Rouge** racontent avec beaucoup de poésie le paradoxe de l'**Afrique** contemporaine partagée entre la richesse de ses ressources naturelles et la pauvreté de son peuple sur fond de conflits meurtriers.

Il faut rappeler que le **Katanga**, province la plus méridionale de la **République Démocratique du Congo**, renferme de très riches gisements de cobalt, de cuivre, de fer, de radium, d'uranium, et de diamant, et qu'à **Arlit**, ville de l'**Aïr** (dans le **désert du Sahara** au Nord du **Niger**), sont localisés de riches gisements d'uranium exploités par les autorités nucléaires françaises. Quant à la



Pascale Marthine Tayou, un artiste inclassable

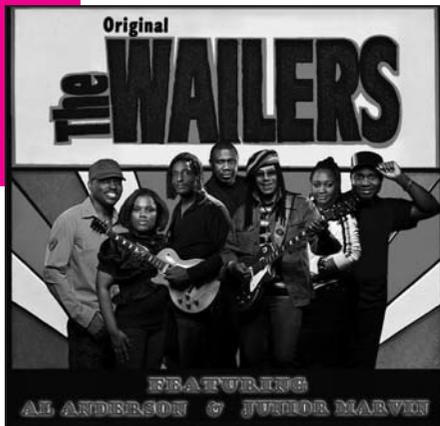
Mer Rouge, elle reste un enjeu stratégique majeur pour la maîtrise du trafic pétrolier. Dans les tableaux de **Pascale Marthine Tayou**, au cœur de paysages indolents, scintillent des billes multicolores qui sont autant de ces minéraux précieux attirant toutes les convoitises et alimentant guerres et misère. Pour autant, l'artiste se défend de toute revendication idéologique ou de toute nostalgie. Dans un entretien accordé à **Philippe Dagen** du **Monde**, il confie essayer, par son travail, «*d'inventer un nouveau destin en lisant dans les trous de la mémoire collective*». Ce destin inventé par **Pascale Marthine Tayou**, complexe et paradoxal est imprégné de différentes cultures, de différents paysages et d'une nouvelle humanité. A voir à l'**Espace d'art contemporain Oren-ga de Gaffory - Domaine Oren-ga de Gaffory** -Lieu Dit Morta Majo - 20253 Patrimonio - Tel : 04 95 37 45 00 - www.domaine-orengadegaffory.com Entrée libre, tous les jours de 9h00 à 19h00.



«*Poupées Pascale*», série réalisée en 2008

L'artiste à travers le monde

Vivant et travaillant à **Gand**, en **Belgique**, **Pascale Marthine Tayou** est né en 1967 à **Yaoundé** où il se fit connaître en exposant en 1994 ses premières sculptures assemblées à partir de matériaux de décharges. Dès 1995, cet artiste atypique est sélectionné pour participer à la première **Biennale de Kwanju** en **Corée**. L'année suivante, il présente, sur proposition du curateur japonais **Kavaguchi Yukiya**, une exposition personnelle à la **Biennale de Dakar** au **Sénégal**. En 1996, **Agnès B.** lui ouvre les portes de sa galerie à **Paris**. En 1997, le curateur italien **Francesco Bonami** montre son travail aux **Etats Unis**. Depuis, ses oeuvres ont été présentées dans de nombreux musées (**MACRO - Rome**, **MAM de la ville de Paris**, **Palais de Tokyo**, **MART à Hartford**, **Kunsthalle de Berne**, **SMAK de Gent**...) ainsi que lors de grandes manifestations internationales d'art contemporain (**Documenta**, **Biennales de Venise**, de **Lyon**...). Pour en savoir plus : <http://www.pascalemarthinetayou.com>



RENDEZ-VOUS / PAR EVA MATTEI

The Original Wailers à Ajaccio

«Wya» Lindo, le guitariste **Al Anderson** et le chanteur-guitariste **Junior Marvin** que l'on a pu entendre également aux côtés d'Ike & Tina Turner, Steve Winwood, Stevie Wonder, Toots & The Maytals et plus récemment OAR). Ces trois musiciens aguerris joueront tous les morceaux d'un répertoire historique estampillé «**Bob Marley & The Wailers**». Formation capable d'insuffler une énergie nouvelle lors de chaque concert, **The Original Wailers** culti-

ve l'esprit du «*One Love*» cher à **Bob Marley**. Ces membres d'un des groupes les plus influents du monde seront en concert exceptionnel au **Casone**, à **Ajaccio**, le samedi 17 juillet 2010 à 21h30. La seule date dans toute la région corse pour une légende mondiale du reggae ! Les réservations sont ouvertes sur www.corsebillet.com + points de vente affiliés. Lien My space : <http://www.myspace.com/originalwailers>

Trois **Wailers** légendaires qui ont accompagné le grand **Bob Marley** se sont retrouvés pour former **The Original Wailers**. Parmi eux, le claviériste **Earl**

A DÉCOUVRIR

Clémentine Clementz Coppolani

Originaire de **Porto Vecchio**, **Clémentine Clementz-Coppolani** a grandi dans une famille de musiciens : sa mère est chanteuse de jazz, son père parolier et son cousin n'est autre que **Jacques Culioli**, l'un des



meilleurs chanteurs corses de sa génération. A l'âge de quatorze ans, **Clémentine** est sélectionnée pour être la doublure de **Scarlett O'Hara** dans la comédie musicale «*Autant en emporte le vent*» de **Gérard Presgurvic**. Parallèlement, elle commence ses études de chant et découvre la musique baroque et le monde fascinant de l'**Opéra**. Une rencontre va être déterminante : celle de la soprano **Suzanna Rigacci**, chanteuse d'**Ennio Morricone**, qui fait travailler notre jeune insulaire et l'encourage à poursuivre dans la voie du chant professionnel.

A dix huit ans **Clémentine** quitte son village d'**Araghju en Corse du sud**, pour intégrer, au **conservatoire de Marseille**, la classe du baryton de l'**Opéra Garnier**, **Claude Méloni**. Tout en poursuivant ses études musicales, elle s'illustre sur scène dans des opérettes et opéra tels que «*Roméo et Juliette*» de **Gounod**, ou encore «*Les mousquetaires au couvent*» de **Varney**, et chante **Purcell**, **Mozart**, **Verdi**, et **Poulenc** sous la direction de **Pierre Iodice**, chef de chœurs de l'**Opéra de Marseille**. Aujourd'hui, **Clémentine** se partage entre l'enseignement du chant et des concerts au cours desquels elle interprète, avec des arrangements revisités, les chants corses qui lui sont chers, ainsi que des compositions. Cet été, vous pourrez l'entendre en divers lieux sacrés de nos villages :

le 28 juillet, à 21h en l'**église de Muratello** ; le 29 juillet, à 20h30 en l'**église de Sotta**, le 30 juillet, à 20h30 en l'**église Saint Jean-Baptiste de Porto-Vecchio**, le 2 août à 20h30 en l'**église Saint Michel**, à **Ghisonaccia**, le 3 août, à 20h30 en l'**église de Leccia**, le 4 août, à 21h à la **chapelle marine de Pinarellu**, le 6 août, à 20h30 en l'**église Saint Jean-Baptiste de Porto-Vecchio** et le 9 août, à 20h30 en l'**église Sainte Lucie de Porto Vecchio**.

Tarif : 10 euros, gratuit pour les enfants. **Infos et réservations : 06 26 83 36 84. Clémentine Clementz Coppolani** on my space Music.

Le Trio Elixir à Ghisonaccia



Le rendez-vous est fixé au samedi 3 juillet, à l'**église St Michel de Ghisonaccia**. A l'invitation du **centre culturel Anima**, **Le Trio Elixir**, y présentera à 18h sa dernière création de musique contemporaine corse : «*Elixir*

à la source». A l'origine de cette formation, trois musiciennes insulaires, trois personnalités : **Célia Picciocchi**, **Isabelle Giannelli** et **Anne-Lise Herrera**, respectivement violonistes et violoncelliste poussées par la passion et la volonté d'établir «*un dialogue avec le public*». D'abord, plutôt spécialisé dans la musique dite classique, ce trio a ressenti rapidement le besoin de s'attarder sur les musiques traditionnelles corses. C'est au cours d'une résidence-crédation au **Centre Culturel Voce**, que les musiciennes ont travaillé sur des pièces musicales créées à leur demande par plusieurs compositeurs insulaires : **Jean-Claude Aquaviva**, **François Berlinghi**, **Nicole Casalonga**, **Pierre Gambini**, **Jean-Michel Gianelli**, **Jacques Nobili**, **Célia Picciocchi**... «*Elixir à la source*» était né. Ce sont ces œuvres que le **Trio Elixir** présentera au cours d'un concert, le samedi 3 juillet, à l'**église St Michel de Ghisonaccia**, à 18h. Une création comportant des compositions originales insulaires et quelques arrangements de pièces traditionnelles : «*Comme une vision d'avenir qui aurait trait au passé*». **Entrée : 15 € Abonnés : 11 € Jeunes : 6 € (abonnés : 5,50 €)**.

Spectacles et films gratuits à Porto-Vecchio

Fêtant les 10 ans de l'**Espace Jean Paul de Rocca Serra** qui abritent leurs locaux, la **Cinémathèque de Corse** et le **Centre Culturel de la Ville de Porto-Vecchio** proposent, tout au long de l'été, sur le parvis de l'Espace, spectacles et films gratuits.

Programme de juillet

Vendredi 16 juillet : Ciné concert à 22 h - Projection du film « Romanetti ou le Roi du maquis », de Gennaro Dini - Accompagnement musical du groupe Caramusa

Judi 22 juillet : Concert corse ARAPA à 21h00, avec Don Mathieu Santini, Jean Charles Papi, Jacques Culioli

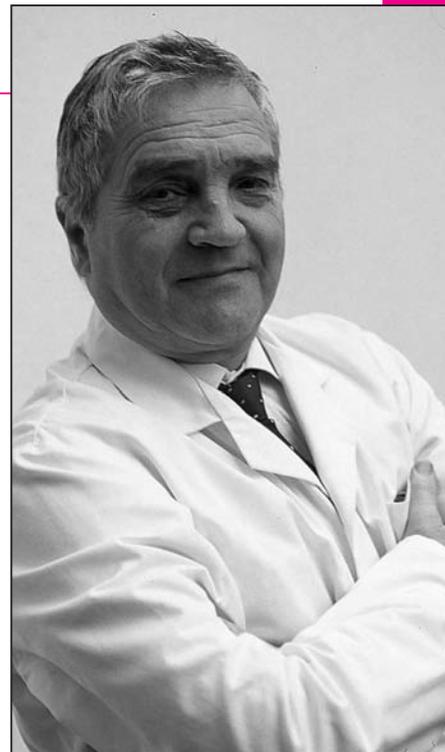
Mercredi 28 juillet : Concert Blues « Tip on in » à 21h00.

Judi 29 juillet : Projection du film « Les frères corses » à 22h00.

Le professeur Belpomme à Bastia et Bastelicaccia

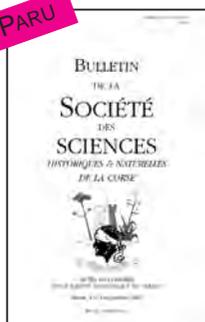
Dans le cadre des rencontres thématiques organisées par l'AFC et intitulées «**Università di l'Omù**», le célèbre cancérologue et écrivain **Dominique Belpomme**, signataire de l'**Appel de Paris** aux côtés notamment de **Nicolas Hulot** et **Boutros Boutros-Ghali**, animera une conférence-débat sur le thème «**Pourquoi perdons-nous la guerre contre les maladies ?**», titre de son prochain ouvrage. Cet invité de marque fait ainsi suite à **Thierry Janssen**, **Marcel Rufo** et **Pierre Rabhi**, tous invités par l'**Association pour une Fondation de Corse**. Président fondateur de l'**Artac** et Président de la **Société européenne de santé environnementale**, **Dominique Belpomme** est professeur de cancérologie médicale. Après avoir été chef de clinique à l'**Institut Gustave Roussy**, à **Villejuif**, en 1975, puis à l'hôpital **Saint-Louis**, à **Paris**, il est devenu médecin des hôpitaux en 1984. Il a exercé à l'**Hôpital Bichat**, puis en tant que chef d'unité à l'**Hôpital Boucicaud**. Professeur de cancérolo-

gie à l'**Université Paris V**, puis à l'**Hôpital européen Georges Pompidou**, à **Paris**, il a aujourd'hui une consultation d'oncologie et de médecine environnementale à la **clinique Alleray-Labrouste**, à **Paris**. Membre de nombreuses sociétés savantes européennes et américaines dont l'**AACR**, l'**ESMO**, l'**ASO**, il est internationalement connu pour ses travaux de recherches dans le domaine du cancer. Il a écrit plusieurs traités de cancérologie et a à son actif de nombreuses publications scientifiques dans le domaine des cultures de tissus, de l'immunologie des leucémies et lymphosarcomes, de la pharmacologie des médicaments anticancéreux, etc. Il est aussi l'auteur de «**Les grands défis de la politique de santé en France et en Europe**» (**Librairies de Médecis**, 2003), de «**Ces maladies créées par l'homme**» (**Albin Michel**, 2004), de «**Guérir du cancer ou s'en protéger**» (**Fayard**, 2005) et de «**Avant qu'il ne soit trop tard**» (**Fayard**, 2007). **Dominique Belpomme** sera le mardi 6 juillet 2010 à la **salle polyvalente de Lupino**, à **Bastia** et le mercredi 7 juillet à la **salle des fêtes de Bastelicaccia**. Pour tout renseignement sur les horaires, contacter le bureau de l'**AFC Umani** au **04 95 55 16 16** (www.afcumani.org). **A noter** : l'entrée à ces deux conférences-débats est libre.



valente de Lupino, à Bastia et le mercredi 7 juillet à la salle des fêtes de Bastelicaccia. Pour tout renseignement sur les horaires, contacter le bureau de l'AFC Umani au 04 95 55 16 16 (www.afcumani.org). A noter : l'entrée à ces deux conférences-débats est libre.

PARU



SOCIÉTÉ DES SCIENCES

Le nouveau bulletin est arrivé

Le nouveau bulletin de la **Société des sciences historiques et naturelles de la Corse** vient de paraître. Il est consacré essentiellement aux actes du **congrès de la société zoologique de France** qui s'est tenu du 19 au 21 septembre 2007 à **Bastia**. Au sommaire : «**Les conséquences du feu sur l'effectif de deux populations de sittelle corse, de l'inventaire des années 1980 aux premières études**

thématiques», bilan dessé par **Pasquale Moneglia**, **Aurélien Besnard** et **Jean-Claude Thibault** ; «**Les chauve-souris de Corse : un peuplement original**», étude menée par **Delphine Rist**, **Allowen Evin**, **Gregory Beuneux** et **Jean-Yves Courtois** ; «**Découverte d'un reposoir ancien du phoque moine sur la côte nord-occidentale de la Corse**» par **Michelle Salottiet Elisabeth Pereira** ; «**Endémisme et évolution chez les vertébrés du Pléistocène de Corse**», par **Elisabeth Pereira**, **Antoine Louchart** et **Michelle Salotti**. A lire aussi : «**Bryozoaires invasifs ; quelques exemples**» de **Jean-Loup d'Hondt** ; «**Projection dans l'organisation neurotaxonomique des caudata**», par **Michel Thireau** et **Jean-Christophe Doré** ; «**L'observation d'un apprentissage expérimental chez des rats dans leur milieu naturel**», par **Denise Viale**, **Anne-Claire Viale-Masson**, **Monique Johnson**, **Xavier Mattei** et **Ombretta Mameli**.

Ce nouveau bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de la Corse reprend également des extraits de la conférence donnée lors de l'assemblée générale de la Société par **François-Chailley Pompei** (avocat honoraire à la cour d'appel de Bastia) sur **Giovan Antonio Vidau**, procureur du Roi à **Sartène**, avocat, magistrat et maire de **Bastia** de 1821 à 1827. Pour se procurer l'ouvrage : **Société des sciences historiques et naturelles de la Corse**, 1, Place Vincenti - 20200 Bastia, Tél : **04 95 36 04 21**, Fax : **04 95 36 04 21**, www.societesciencescorse.fr.

Ouverture : Les mercredi et vendredi, de 9 heures 30 à 12 heures.

A NOTER

Bastia « Marraine » de la Frégate Forbin

Le week-end du 3 juillet prochain verra **Bastia** renouer avec sa tradition de partenariat privilégié avec les forces navales nationales, la ville devenant la «marraine» de la frégate antiaérienne **Forbin**. En effet, depuis le retrait du service du sous-marin **Casabianca**, dont celle-ci fut également «marraine», ce lien avec la «**Royale**» s'était fait plus ténu, même si c'est à la **Ville de Bastia** que l'on doit la préservation et la mise en valeur du kiosque de ce bâtiment, sauvé de justesse à l'issue de son démantèlement (celui-là même qui fait aujourd'hui face au port et à la mer, à l'extrémité nord-est de la place **Saint Nicolas**). Ce premier week-end de juillet sera donc l'occasion de concrétiser ce nouveau lien que le maire et la municipalité ont souhaité tisser avec le commandant et l'équipage de ce superbe navire. Le choix du **Forbin**, cinquième bâtiment de la marine nationale à porter le nom du **Chevalier Claude de Forbin** (1656-1733), n'est pas le fruit du hasard, le **Ville de Bastia** souhaitant rappeler la participation du **torpilleur Forbin** aux opérations maritimes d'escorte de convois ainsi que de transport de troupes et de matériel entre **Alger** et **Ajaccio** lors des raids qui permirent, à partir de septembre 1943 et jusqu'en août 1944, le débarquement en **Corse** puis la reconquête de l'île. La population bastiaise est ainsi invitée à participer activement à cet événement, Au programme, 3 jours durant, cérémonies commémoratives et visites du **Forbin**. Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître le programme heure par heure, contacter **François Spazzola** (**Direction Générale Ville de Bastia**) au **06 08 41 54 24**.

Le grand M en Corse

POUR UN CONCERT UNIQUE !

En plein cœur d'une tournée résolument pas comme les autres, originale et détonante, Matthieu Chedid fera escale à Ajaccio le 29 juillet prochain pour présenter au public insulaire son dernier spectacle intitulé «Les saisons de passage». L'artiste y interprètera en partie les tubes de l'album «Mister Mystère» qu'il a publié en septembre 2009, sans oublier, bien sûr, quelques surprises...

Comme à son habitude, la société **Key-Prod** sait créer l'évènement ! Après le récital de **Renan Luce**, cet hiver, au **Palais des Congrès**, voilà que nous avons rendez-vous le 29 juillet prochain sur la grande esplanade du **Casone** pour un tête-à-tête avec le plus célèbre des **Machistadors**. Celui que l'on appelle «**M**» et dont l'univers comme la coupe de cheveux font rêver des millions de français sera donc, bientôt, en concert à **Ajaccio** ! Sachant que la billetterie est ouverte depuis le mois d'avril, on aurait pu croire à une farce. Mais que nenni ! Ce n'est autre qu'un beau cadeau qui ravira sans aucun doute les nombreux fans insulaires de l'habile auteur-compositeur-interprète.

Michel Marti, directeur de **Key-Prod**, confie : «*Il nous a fallu pas moins de quatre ans pour réussir à le faire venir chez nous*». Les initiales du nom et prénom de ce jeune et dynamique chef d'entreprise parlent d'eux-mêmes ! Et puis, il paraît qu'un spectacle de **Matthieu Chedid** «*c'est retrouver des valeurs sûres qui font qu'un live est plus intense que la vie réelle. Une maîtrise de la guitare incroyable et inépuisable. Des plateaux très divers autour d'un fil conducteur ; quelques chorégraphies là où on ne s'y attend pas trop ; une phase solo guitare sur fond de rideau noir ; le hold-up et sa mise en scène géniale où tout le monde s'échappe... par le public ; ou cette chanson du début où l'artiste part jouer de la gratte au fond du balcon*».

Le partage sera incontestablement un élément crucial de cette date unique de «**M**» en **Corse** dans le cadre de sa tournée «**Les saisons de passage**». L'occasion de

redécouvrir sur scène les tubes de «**Mister Mystère**», le cinquième album de **Matthieu Chedid**, paru dans les bacs en septembre dernier et classé aussitôt au top des meilleures ventes et hit-parades. Un disque, très bien accueilli par la critique, qui marque un virage musical dans la carrière du fashion-rocker, débutée remarquablement en 1998.

Tous les ingrédients seront ainsi réunis au cœur du théâtre de verdure de la cité impériale pour que la soirée de «**M**» soit un festin artistique, savoureux et inoubliable ! On aime d'avance...

Location des places : Rapsodie, Vibrations, PlanetCom, Hypermarché Géant, Tabac Le Pacha, fnac.com et ticketnet.fr
Info Line : <http://www.key-prod.com>



Calvi on the Rocks

Billetterie et tarifs

Le festival se déroulera du 2 au 6 juillet prochain. L'accès à l'évènement est réservé aux personnes majeures. **Tarifs :** Pass 5 jours 110 euros (hors coût de location) ; billets concerts du soir 25 euros (hors coût de location). Un service prévente fonctionne dès à présent pour acheter les Pass ou les billets du jour.

Vente en ligne : se connecter sur **Digitick** (www.digitick.com) pour acheter et imprimer directement les billets. A **Calvi**, vente à l'**Office du Tourisme**, seul endroit à proposer le dispositif **Pass Cultura** dont **Calvi on the Rocks** est partenaire et vente chaque soir à l'entrée du **théâtre de verdure** à partir de 21 heures. Les billets sont également disponibles dans certains bureaux de **Poste** et de nombreux bureaux de tabac de **Corse**.



48

“s & j CREATIVE DESIGN”

SARL au capital de 1000 euros
Cardiglione - 20167 Alata

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 juin 2010, Cardiglione, 20167 Alata, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL
Dénomination : “s & j CREATIVE DESIGN”

Capital : 1000 euros

Siège : Cardiglione, 20167 Alata

Objet : La vente sous toutes ses formes, de matériels et biens d'équipements destinés à l'habitat ; pose de plafonds tendus à froid et murs décoratifs ; la fourniture de toutes prestations de services en relation avec les opérations de négoce et de mise en oeuvre susvisées ; le groupement des entreprises, le pilotage et la coordination des entreprises dans le cadre des opérations de négoce et de mise en oeuvre susvisées ; la création, l'acquisition par achat, par adjudication, par voie d'apports ou autrement, la location, la prise ou la mise en location-gérance de tous fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; la création, l'acquisition l'exploitation ou la vente de toutes marques ou de tous procédés de fabrication, ainsi que de tous brevets ou licences se rattachant directement ou indirectement aux matériels et objets dont la fabrication et le commerce sont l'objet principal de la société ; l'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation, la vente, la prise en location de tous locaux, terrains ou constructions ainsi que de tous droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social et de tous objets similaires ou connexes.

Gérant : Mme Giagoni Stéphanie née Sanchez, née le 8 mai 1974 à Ajaccio (2A), demeurant Cardiglione, 20167 Alata

Durée : 99 ans

Immatriculation : RCS Ajaccio

47

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SCI RINA IMMO

Siège social : Immeuble Le Béarn - Avenue de la Libération - 20200 Bastia ;
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Capital social : 1000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, libéré à hauteur de 100% au moment de la constitution de la société

Objet social : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir à la ZI Tragone Lot. Campo Vallone - 20620 BIGUGLIA et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social

Gérants : M. Denis PIACENTINI, demeurant 8 Impasse les Violettes - les Collines II - 20600 FURIANI et M. Richard CONESA demeurant Lotissement Les Collines 15 allée des rossignols 20620 Biguglia, élus pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

44

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 06.06.2010 à Bastia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de Moyens
Dénomination : S.C.M ALFONSI - CAAMANO - LUCIANI

Siège : 2, rue Abbatucci, 20200 Bastia

Objet : La société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres, pour la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer cette profession.

Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger, les installations et matériels nécessaires. Elle peut engager le personnel nécessaire et plus généralement procéder à toutes opérations de caractère mobilier, immobilier et financier se rapportant à l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie en rien le caractère exclusivement civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2100 euros

Gérance : Dr. André Caamano, demeurant, 9, Chemin des Turquines, la Citadelle, 20200 Bastia

Cession de parts : Sauf accord exprés, acquis à l'unanimité, aucune cession ne peut avoir pour effet d'augmenter le nombre de ses associés, qui en aucun cas ne peut être supérieur à quinze. En outre, l'admission de nouveaux associés est subordonnée aux conditions et règles propres à l'exercice de la profession des membres associés.

Les parts d'intérêt sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés, qu'avec le consentement préalable de la société, acquis à l'unanimité des associés et dans les conditions fixées ci-dessus.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis, le cogérant.

01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto Vecchio du 09/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SANTINI INVESTISSEMENTS,

Siège social : Route de Bonifacio 20137 PORTO VECCHIO,

Objet social :
- La prise de participation dans toutes sociétés française ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 750.000 euros,
Gérance : Monsieur Jean-Pierre SANTINI demeurant Route de Bonifacio 20137 PORTO VECCHIO

Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

13

Maître Philippe MENARD

Notaire - 36, Avenue Georges-Clémenceau
83630 Aups

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Philippe Menard, notaire à Aups, (Var), 36, Avenue Georges Clémenceau, le vingt cinq mai deux mille dix, enregistré à la SIE de Draguignan Nord, le 4 juin 2010, bordereau 2010/1241, case n°1, il a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : GEMA

Forme : Société Civile

Capital : Mille euros (1000,00 euros)

Siège : Cargèse (20130), rue du Docteur Dragacci

Objet : La gestion, l'administration la mise en valeur, et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social notamment l'acquisition du lot 15 d'un immeuble en copropriété sis à Cargèse (20130), rue du Docteur Dragacci, cadastré Lieu-dit "Cargèse", Section F, Numéro 912.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Gérance : Monsieur Patrice Gérard, demeurant, à Artignosc sur Verdon (Var), Sous Ville ;

Mme Michèle Maurin, demeurant à Moissac Bellevue (Var), Le Cours. Désignés en qualité de premiers gérants.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Cession de parts sociales - Agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis, Maître Philippe MENARD.

34

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ventiseri, du 15 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI SIMODO

Siège : Ventiseri (Corse), Agavezza

Objet : La propriété de tous droits et biens immobiliers acquis ou reçus en apport par la société, la gestion et l'exploitation de ces droits ou biens, sous forme de location ou autre, leur mise à disposition gratuite ou non au profit d'un associé ou de sa famille

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros

Montant des apports en numéraire : 2000 euros

Gérance : Vincent Simonpoli

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le gérant.

46

BIAGGINI FILS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège : Lieu-dit Poretto - 20222 Brando

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juin 2010 à Brando, Il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : BIAGGINI FILS

Siège : Lieu-dit Poretto, 20222 Brando

Objet : Boucherie, rôtisserie, charcuterie, traiteur, vente de produits corses (secs), boissons fraîches

Durée de la société : 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros, divisé en 100 parts de 10,00 euros chacune, numérotées de 1 à 100 entièrement libérées et souscrites par chaque associé en représentation de son apport

Co-gérance : Mme Rinaldi Veuve Biaggini Katia et Monsieur Biaggini Toussaint, demeurant, Lieu-dit Poretto, 20222 Brando

La durée du mandat est illimitée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis et mention, La gérance.

20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Barretali du 15 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : AMMIRO

Siège : Barretali (Corse), Marine de Giottani

Objet : La location saisonnière :

- L'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée ;
- L'administration de meubles en résidence de tourisme ;
- L'exploitation de tout établissement à usage d'hôtel, de motel ou de camping ;
- La location de tous matériels se rapportant aux loisirs et à la plaisance ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 900 euros

Gérance : Mme Michèle Battisti, demeurant, à Hameau de Piazza, 20217 Canari (Haute-Corse)

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

21

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OVGDM

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : Solenzara (20145), Gabriello

Objet : Achat, vente, et mise en location de tous biens et droits immobiliers, activité de marchand de biens

Durée : 99 ans

Capital : 100 euros

Gérance : Lionel Moracchini, demeurant, Solenzara (20145), Gabriello

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis,

23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Prunelli di Fiumorbo, du 15 juin 2010, enregistré à Bastia le 16 juin 2010, case 4, bordereau 2010/582, ext. 1597, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : "FOGEA"

Siège : 27, Lotissement de Migliacciario, 20243 Prunelli di Fiumorbo

Objet : "Conseil en gestion d'entreprises et formation - Intermédiaire en opérations financières"

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérant et associé unique : M. Pierre Antoine Bonifet, demeurant, 27, Lotissement de Migliacciario, 20240 Prunelli di Fiumorbo

Immatriculation : Au RCS de Bastia

24

Suivant délibération du 11 juin 2010, l'assemblée générale extraordinaire de la **SAS PMA HOLDING**, au capital de 1.620.480 euros, siège : ZI Route Nationale 193, 20600 Bastia, RCS 414 987 446 a augmenté le capital en numéraire de 12.640 euros, le portant à 1.633.120 euros. Elle a fixé la prime d'émission à 33.180 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

25

U NEBBIUSELLU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège : Lieu-dit Cisterninu - 20217 St Florent

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à St Florent, du 01/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : "U NEBBIUSELLU"

Siège : Lieu-dit Cisterninu, 20217 St Florent

Objet : Boulangerie, pâtisserie, biscuiterie

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 5000 euros

Gérance : Monsieur Yannick Cristofari, Lieu-dit Cisterninu, 20217 Saint-Florent

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

27

CHEMIN DES CRETES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20.000 euros
Siège social : Espace Poretta
Route de Bastia - 20137 PORTO VECCHIO
R.C.S. Ajaccio B 491 972 816

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2010, le siège social a été transféré de PORTO VECCHIO (20137), 12 Quartier Trinité, à PORTO VECCHIO (20137), Espace Poretta, Route de Bastia, à compter du 6 mai 2010. L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Email : Annonces Légales
al@informateurcorse.com

26

**SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE
VIEUX PORT**

Société Civile Immobilière
Au capital de 3.353.88 euros
Siège : 40, rue Montgrand - 13006 Marseille
RCS Marseille D 423 031 376

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 juin 2010, les associés de la **SCI VIEUX PORT** ont décidé de :

- transférer le siège social qui se trouvait au 40, rue Montgrand, 13006 Marseille au Villa "A Cinarchesa", Route des Iles Sanguinaires, 20000 Ajaccio, et ce, à compter du 3 juin 2010.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié.

En conséquence, la société qui était immatriculée au RCS de Marseille D 423 031 376 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

32

SARL "**Corsica Maîtrise Gestion**",
siège social : Résidence de l'Aqueduc, Bâtiment F, 20167 Ajaccio, commune de Mezzavia.

Date de création : Le 1er juin 2010
Pour **50 années** avec un **capital** de 1000 euros entièrement libéré.

Objet : Gestion de holding, commercialisation et exploitation

Gérant/ Actionnaire à 100% : M. Laurent Deschatre, né le 28/12/1964 à "La Chatre", (36), demeurant : La Chapelle, 36140 Aigurande, de nationalité française.

40

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Serra di Ferro en date du 25/05/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : TERRA MEA

Siège : Maison Sorba, Porto-Pollo, 20140 Serra di Ferro (Corse)

Objet : La société a pour objet direct et indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'exploitation de tout établissement se rapportant à l'industrie hôtelière, aux résidences de tourisme et aux meublés de vacances ;

- La vente de services et de prestations de petite restauration, de boissons, de bien-être et de remise en forme, d'événements (mariage, séminaires, animations etc.) ;
- La création, la commercialisation et la diffusion sous toutes ses formes (site internet, participation à des salons etc.) de toutes sortes de produits et activités touristiques ;
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et plus généralement, toutes opérations de quelques natures quelles soient, mobilières ou immobilières juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tous autres objet similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement l'objet poursuivi par la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 20.000 euros

Gérance : Augusta-Dominique Sorba, demeurant Résidence Orazzi D3, Rue du Soleil Levant, 20090 Ajaccio (Corse).

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Pour avis, Le représentant légal.

33

**Cabinet de Maître
Pierre MARCELLESI**

Docteur en Droit - Avocat
3, Avenue Pascal Paoli - 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 24 57 28
Télécopie : 04 95 20 54 62

**CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

Par jugement en date du 10 mai 2010 rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio, le Tribunal a homologué l'acte en date du 17 août 2009 de Maître Dominique Bartoli, notaire associé, membre de la SCP de Notaires ROMBALDI, FORT, BARTOLI, titulaire d'un Office Notarial à Ajaccio, aux termes duquel les époux Paul Jean MONTI et Sandra MORELLI épouse MONTI, demeurant Villa Panzani, Quai Syracuse, 20137 Porto-Vecchio, ont convenu de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la séparation de biens régi par les dispositions de l'article 1536 et suivants du Code Civil.

Fait à Ajaccio, le 21 juin 2010

38

Aux termes d'une AGE du 08.06.2010, les associés de la SARL "**LE DAMIER**", capital 7622,45 euros, siège : Pianottoli Caldarelo, Lieu-dit Ld Franceschino, RCS Ajaccio : B 344 842 927, ont pris acte :

- * de l'agrément d'une cession de parts du 08.06.2010.
- * de la démission de Mme Marie Josée Cesari de ses fonctions de gérante
- * et de la nomination en remplacement de Mme Jeannine Loussouarn, née le 13.05.1955 à Aullène (Corse), demeurant, 6, Passage du Chemin de Fer, 91400 Orsay, à compter du 08.06.2010, du changement de dénomination pour celle de : "**MEREMAKI**", à compter du 08.06.2010.
- * de l'extension de l'objet social :
- * "La location de mini villas, villas et bungalows", à compter du 08.06.2010.

Les articles 2, 3 et 7 sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

41

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Ajaccio en date du 01/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : TRENDSHOPPER

Siège : Ajaccio (Corse), 13, Boulevard François Salini

Objet : La société a pour objet direct et indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Le commerce électronique la vente en ligne, la vente par correspondance sur Internet à destination de particuliers de :

- tout article pour la maison tels que par exemple objet de décoration, meubles art de la table, textile maison, accessoires de salle de bain, sans que cette liste soit limitative ;
- vêtements et accessoires de toutes sortes pour adultes et enfants ;
- toutes autres sortes d'articles pouvant être vendus aux particuliers par internet tels que par exemple, produits de beauté bio, huiles essentielles, puériculture, papeterie, sans que cette liste soit limitative ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : Lucile, Jeanne Catherine Valenti, demeurant à Ajaccio (Corse), 13, Boulevard François Salini

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Pour avis, Le représentant légal.

39

**Maître Paola
BORELLI-HOULLIER**

Avocat au Barreau d'Ajaccio
60, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 14 juin 2010, enregistré à la Recette des Impôts d'Ajaccio le 17 juin 2010 sous le numéro 2010/441, case n°6. Il a été constitué une Société Civile Professionnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : MRCT

Adresse du siège social : Chemin d'Aqualonga, 20167 Mezzavia

Forme : Société Civile Professionnelle

Montant du capital social : 800 euros

Objet : La société a pour objet l'exercice en commun de la profession de médecin et notamment la spécialité de radiologie, imagerie en coupes, radiologie interventionnelle ainsi que la mise en commun et le partage des bénéfices.

A cette fin, elle peut accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières et financières se rattachant directement à l'objet social sans en modifier le caractère civil et professionnel.

Durée de la société : 99 ans

Gérants et associés : Serge Jean René Houllier, né le 26 août 1956 à Hucqueliers (Pas de Calais) et demeurant Villa Shangrila, Route du Rupione, 20166 Pietrosella ;

- Alexandre Antoine Joseph Flori, né le 30 mai 1959 à Ajaccio, et demeurant Lotissement Pasci Pecura, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio ;
- Monsieur Didier Michel Yves David, né au Mans (72), le 11 septembre 1956 et demeurant 10, Résidence la Pinède, Les Molini, 20166 Albitreccia ;
- Monsieur Pierre Louis Kaemmerlen, né à Lyon (69), le 27 décembre 1953, demeurant à Porto-Vecchio, (20137), Route d'Arca, Péri Giovanni.

Avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Greffé : Tribunal de Commerce d'Ajaccio

19

"CORAIL"

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 15.000 euros
Siège : 18, rue Fesch
20000 Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 07 juin 2010, les associés ont décidé, de transférer le siège social et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Ancienne mention : 18, rue Fesch, à 20000 Ajaccio

Nouvelle mention : Résidence les Corallines, Bâtiment C, Avenue Noël Franchini, à 20090 Ajaccio

Pour avis,

09

422B

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège : 3, rue Jean Casale
20200 Bastia
453856361 RCS Bastia

Aux termes de la parution n°6317 du 04/06/2010, il a été omis la mention suivante :

L'assemblée générale du 15 mai 2010 a nommé comme liquidateur, Monsieur Jean-François Pieri, demeurant, 14, Avenue Emile Sari, 20200 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation réaliser l'actif et acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Pour avis, Le liquidateur.

COMMUNE DE PIETRACORBARA**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

Commune de PIETRACORBARA
Mairie - lieu-dit Oreta - 20233 Pietracorbara
Téléphone : 04.95.35.20.59 / Télécopieur : 04.95.35.28.31
Adresse mail : mairie.pietracorbara@wanadoo.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de la commune de Pietracorbara

2 - OBJET DU MARCHÉ :

Élaboration du diagnostic et du schéma directeur de l'alimentation en eau potable de la plaine

3 - PROCÉDURE :

Procédure adaptée (dispositions de l'article 28 du code des marchés publics).
L'organisme acheteur se réserve la possibilité de négocier.

4 - MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de l'organisme acheteur dont les coordonnées sont indiquées en 1.

5 - RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Les dossiers de candidatures et d'offres, rédigés en français, devront être envoyés sous pli cacheté dans les conditions fixées au règlement de la consultation à :
Monsieur le Maire de la commune de Pietracorbara

Mairie - lieu-dit Oreta - 20233 Pietracorbara

6 - DATE ET HEURES LIMITES DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Le VENDREDI 9 JUILLET 2010 à 17 heures 00**8 - DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :** le 21 juin 2010**ARRETE DE MISE
EN ENQUÊTE PUBLIQUE :****Création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit Square César
CAMPINCHI - N° 2010/ 1160**

Le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret no 85-453 du 23 avril 1985 notamment les articles 1, 2, 3 alinéa 1er, 12 alinéa 1 à 4,

Vu la Loi n° 2002-276 Démocratie et de Proximité du 27 février 2002 notamment les articles 138, 146,

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L 123-10 et suivants et R 123-19 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L 123-7 et suivants, R 123-13 et suivants

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2010/98 en date du 29 avril 2010

Vu la demande, par Monsieur le Maire d'Ajaccio, de désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique relative à Création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit Square César CAMPINCHI

Vu l'ordonnance n° E10 000050 / 20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia portant désignation de Madame Jocelyne BUJOLI, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) en qualité de Commissaire Enquêteur

ARRETE

Article 1er : Une enquête publique relative à Création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit square César CAMPINCHI se déroulera du lundi 12 juillet 2010 à 9 heures au vendredi 13 août 2010 (clôture de l'enquête à 16 heures).

Les dossiers sont mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20 000 AJACCIO pendant 33 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Article 2 : Conformément à l'ordonnance n° E10 000050 / 20 du 8 juin 2010, Madame Jocelyne BUJOLI, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête, avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures :

- les lundis 12 juillet, 19 juillet, 26 juillet, 2 août et le vendredi 13 août 2010

Article 3 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire puis transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire enquêteur qui établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

Article 4 : Un avis portant à la connaissance du public les informations énumérées dans le présent arrêté sera, par les soins de l'autorité compétente, publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Corse du Sud ;

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à M. le Préfet de la Corse du Sud, Mr le Directeur Général des Services de la Ville d'Ajaccio, Monsieur le Directeur général des Services techniques, qui, chacun en ce qui le concerne seront chargés de son application et sera affiché en Mairie, 15 jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ajaccio, le 21 juin 2010

P/ Le Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
Et au Logement
Paul Antoine LUCIANI

**ARRETE DE MISE
EN ENQUÊTE PUBLIQUE :****Création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit Boulevard
Pascal ROSSINI N° 2010/ 1159**

Le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret no 85-453 du 23 avril 1985 notamment les articles 1, 2, 3 alinéa 1er, 12 alinéa 1 à 4,

Vu la Loi n° 2002-276 Démocratie et de Proximité du 27 février 2002 notamment les articles 138, 146,

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L 123-10 et suivants et R 123-19 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L 123-7 et suivants, R 123-13 et suivants

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2010/98 en date du 29 avril 2010

Vu la demande, par Monsieur le Maire d'Ajaccio, de désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique relative à Création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit Boulevard Pascal ROSSINI

Vu l'ordonnance n° E10 000049 / 20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia portant désignation de Madame Jocelyne BUJOLI, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) en qualité de Commissaire Enquêteur

ARRETE

Article 1er : Une enquête publique relative à Création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit Boulevard Pascal ROSSINI se déroulera du lundi 12 juillet 2010 à 9 heures au vendredi 13 août 2010 (clôture de l'enquête à 16 heures).

Les dossiers sont mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20 000 AJACCIO pendant 33 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Article 2 : Conformément à l'ordonnance n° E10 000049 / 20 du 8 juin 2010, Madame Jocelyne BUJOLI, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête, avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures :

- les lundis 12 juillet, 19 juillet, 26 juillet, 2 août et le vendredi 13 août 2010

Article 3 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire puis transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire enquêteur qui établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

Article 4 : Un avis portant à la connaissance du public les informations énumérées dans le présent arrêté sera, par les soins de l'autorité compétente, publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Corse du Sud ;

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à M. le Préfet de la Corse du Sud, Mr le Directeur Général des Services de la Ville d'Ajaccio, Monsieur le Directeur général des Services techniques, qui, chacun en ce qui le concerne seront chargés de son application et sera affiché en Mairie, 15 jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ajaccio, le 21 juin 2010

P/ Le Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
Et au Logement
Paul Antoine LUCIANI

République Française

Département de Haute-Corse

COMMUNE DE ERBAJOLO**PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE
L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

Vu les articles L2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport établi le 6 septembre 2007 par M. Santoni Ange Félix, contrôleur des TPE.

Nous soussigné, VENTURINI Jean-Marie

Maire de la commune de Erbajolo

Avons constaté le 2 février 2010 que l'immeuble situé Piazza Suttana, références cadastrales : Section A numéros 313 et 315 dont le propriétaire est M. VINCENTI Antoine Toussaint, décédé (adresse des héritiers inconnue), est en état d'abandon manifeste.

Qu'au vu de nos constatations les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon : travaux de réfection totale.

Le présent procès-verbal ainsi que les textes et rapports qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires, aux titulaires de droits réels et aux autres intéressés.

Il sera affiché en Mairie et sur la parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans 2 journaux locaux, le Corse-Matin et l'Informateur Corse.

A l'issue du délai de SIX MOIS, à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 17 juin 2010 à 11 heures et avons signé.

Fait à Erbajolo, le 17 juin 2010
Le Maire, VENTURINI Jean-Marie.

CONSEIL GENERAL**AVIS DE PUBLICITE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un Accord-Cadre.

Durée : N.C.

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.

Objet : Fourniture et impression de documents pour les Services du Département de la Corse-du-Sud (8 lots).

Référence acheteur : 2010-021

Nature du marché : Fournitures

Type de Marché : Achat

Procédure : Procédure ouverte

Code NUTS : FR831

Description :

Le présent marché fait l'objet d'une division en 8 lots ;

lot n°1 imprimés divers,

lot n°2 livres et registres, livrets/brochures et dépliants,

lot n°3 Livrets / brochures, dépliants et affiches pour le service de Protection Maternelle & Infantile,

lot n°4 documents / formulaires CERFA,

lot n°5 documents / formulaires CERFA spécifique au service de Protection Maternelle & Infantile,

lot n°6 enveloppes,

lot n°7 papier entête avec logo de la collectivité,

lot n°8 documents à reprographier.

Classification CPV :

Principale : 22900000 - Imprimés divers

Complémentaires :

22100000 - Livres, brochures et dépliants imprimés

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme de la procédure : Allotie, à bons de commande

Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

Les variantes sont refusées

Options : oui

Option au sens du droit européen : le marché pourra être reconduit, de manière expresse, 1 mois avant l'échéance de la période concernée, 3 fois pour une période d'1 an chacune.

Lot N° 1 - Imprimés divers - CPV 22900000

Seuil minimum annuel de 24500 euros HT, il s'applique sur la durée du marché (période initiale et période de reconduction).

Lot N° 2 - Livres & registres, livrets / brochures et dépliants - CPV 22100000

Seuil minimum annuel de 1900 euros HT, il s'applique sur la durée du marché (période initiale et période de reconduction).

Lot N° 3 - Livrets / brochures, dépliants et affiches pour le service de Protection Maternelle & Infantile - CPV 22100000

Seuil minimum annuel de 750 euros HT, il s'applique sur la durée du marché (période initiale et période de reconduction).

Lot N° 4 - Documents/formulaires CERFA - CPV 22900000

Seuil minimum annuel de 18000 euros HT, il s'applique sur la durée du marché (période initiale et période de reconduction).

Lot N° 5 - Documents/formulaires CERFA spécifique au service de Protection Maternelle & Infantile - CPV 22900000

Seuil minimum annuel de 5400 euros HT, il s'applique sur la durée du marché (période initiale et période de reconduction).

Lot N° 6 - Enveloppes - CPV 22900000

Seuil minimum annuel de 11500 euros HT, il s'applique sur la durée du marché (période initiale et période de reconduction).

Lot N° 7 - Papier entête avec logo de la collectivité - CPV 22900000

Seuil minimum annuel de 2250 euros HT, il s'applique sur la durée du marché (période initiale et période de reconduction).

Lot N° 8 - Documents à reprographier - CPV 22900000

Seuil minimum annuel de 900 euros HT, il s'applique sur la durée du marché (période initiale et période de reconduction).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

Financement sur les fonds propres de la collectivité ; Délai global de paiement de 35 jours ; Prix révisibles

Forme juridique :

groupement solidaire

Conditions de participation

Situation juridique - références requises :

- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics.

Capacité économique et financière :

Références requises :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

Référence professionnelle et capacité technique :

Références requises :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du per-

sonnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ; - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature en application du III de l'article 45 du code des marchés publics ou du I de l'article 17 du décret du 30/12/2005 susvisé, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- En cas de groupement d'entreprises, les pièces désignées ci-dessus doivent être produites par chacun des membres du groupement.

Marché réservé : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Dossier à retirer :

CONSEIL GÉNÉRAL DE CORSE DU SUD
Pôle Patrimoine-Unité Comptabilité et Administration
Rue Fiorella
BP 414
20183 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 29 13 21 - Fax : 04 95 29 15 44
mèl : felia.deperetti@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Documents payants : NON

Remise des offres : 09/08/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Lieu : palais Lantivy à Ajaccio

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : courant août

Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Durée de l'accord-cadre, 4 fois 12 mois.

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

Organe chargé des procédures de médiation : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille

- 20 - Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peu-

vent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 22/06/2010

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 22/06/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

SCP Patrick FOUQUET**Béatrice DOMINICI****Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI**Notaires Associés
20200 Ville de Pietrabugno
Toga - Immeuble Le Napoléon

Suivant acte de Me Béatrice Dominici, notaire associé à Ville de Pietrabugno, en date du 2 juin 2010, contenant le partage mobilier et immobilier des successions confondues de Monsieur Camille Orsoni et Mme Marie Françoise Orsoni, son épouse, décédés tous deux à Bastia (20200), savoir : l'époux le 11 septembre 1980, l'épouse le 30 novembre 1979, il a été notamment attribué à Monsieur Noël Orsoni, leur fils, demeurant à Bastia (20200), Chemin du Villayet, Route Inférieure de Cardo, né à Aiti (20244), le 14 mai 1942 divorcé en premières noces de Mme Anne Marie Prosperi, et époux en secondes noces de Mme Laurence Germaine Mervaille.

Le fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, restaurant, (GR), pizzeria, connu sous le nom de "SAN PETRONE", situé à Bastia (20200), 2, rue Gabriel Péri, identifié à l'institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 514 893 593 00012 et exploité actuellement par la SARL "LE SAN PETRONE", identifiée sous le numéro 514 893 593 au RCS de Bastia en qualité de locataire gérante.

Pour une valeur estimative de Cinquante mille euros (50.000 euros).

La jouissance divise a été fixé au jour de la signature de l'acte.

Etant ici rappelé que ce fonds de commerce a été confié en location-gérance par les consorts ORSONI, au profit de la SARL "LE SAN PETRONE" dont le siège social est situé, à 2, rue Gabriel Péri, 20200 Bastia, au capital de 5000,00 euros, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 514 893 593, suivant acte sous seing privé en date du 15 septembre 2009.

Oppositions chez le notaire dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au BODACC.

Pour insertion,
Me Béatrice DOMINICI.

SOFIRAL

Société d'Avocats

Résidence Mattéa Route de la Mer
20213 Folelli

Tél : 04 95 53 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Par une assemblée générale extraordinaire réunie le 1er juin 2010 la Société POOL-HOUSE CONSTRUCTION, Société à Responsabilité Limitée en liquidation, au capital de 7500 euros, siège : Chemin de la Fontaine, 20171 Monaccia d'Aullène, immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro 447 480 849, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2010 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Luiz Henriques, demeurant Piedi Cervo, 20240 Ventiseri, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif ; et l'autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Piedi-cervo, 20240 Ventiseri.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS Ajaccio.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**SIVOM de CERVIONE-VALLE DI CAMPOLORO****AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Procédure Adaptée (art 28 du C.M.P)****SERVICES****1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**SIVOM DE CERVIONE-VALLE DI CAMPOLORO
20221 CERVIONE
Tél : 04 95 38 95 85 - Fax : 04 95 38 18 06**2. PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :**

Monsieur Le Président du Syndicat

3. OBJET DU MARCHÉ :**3.1. TITRE :**

DOSSIERS DE DECLARATION DE REJET DE LA FUTURE STATION D'EPURATION DE LA PLAINE ET DE DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DES DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

3.2. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Etude d'impact sur le milieu marin et le milieu terrestre

Constitution des dossiers au titre de la « loi sur l'eau » et « DPM »

Suivi de l'instruction administrative des dossiers

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères de sélection des candidatures :

- Les candidatures qui sont accompagnées :

* de la lettre de candidature (DC4),

* de la déclaration du candidat complétée (DC5),

* des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du C.M.P.

* des références pour des études similaires ainsi que les moyens de l'entreprise.

5. CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

40 % - Prix des prestations

30 % - Valeur technique de l'offre

30 % - Délai d'exécution

6. PROCEDURE :

Procédure adaptée (article 28 du CMP)

7. CONDITIONS DE DELAI :

Les candidatures et les offres devront parvenir au Syndicat, en Mairie de Cervione, avant le Lundi 6 Septembre 2010 à 12h00

8. ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :Dossier de Consultation des Entreprises à retirer gratuitement sur le site internet du Syndicat : <http://sivom.cervione.com/appels.php>

Informations auprès du Cabinet C. BERNARDINI : 04 95 33 85 68

9. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Mardi 22 Juin 2010**COMMUNE DE PERI****AVIS D'INFORMATION****MARCHE PASSE SELON LA PROCÉDURE ADAPTEE
ARTICLES 28 ET 40 DU CMP****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de PERI

20167 PERI

Tél : 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 25 74 96

Responsable du marché : Monsieur le Maire**Objet du marché :** Réhabilitation du clocher du Village

Lot 1 : Façades

Lot 2 : Para-tonnerre

Remise du dossier de consultation : Mairie Annexe de PERI - Ldt Chiosu Novu, 20167 Peri - Tél : 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 25 74 96**Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Articles 45 et 48 du CMP**Date limite de remise des offres :** Le Jeudi 22 juillet 2010 à 11h00**Date d'envoi de l'avis à la publication :** Le mardi 22 juin 2010**COMMUNE DE CENTURI****APPROBATION DU PLU**

Le PLU de la commune a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 9 juin 2010.

Les plans et le règlement sont à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci.

Etude de Me**Jean CRUCIANI**

Notaire

Place Paoli - Villa Zanardi
20220 Ile-Rousse**ATTRIBUTION****FONDS DE COMMERCE**

Par acte du 18.06.2010, reçu par Me Jean Cruciani notaire à l'Ile-Rousse, et Me Esperadieu Bruno, Notaire à Dijon, (21000).

Contenant, partage des successions des consorts FRANCESCHINI-ANTONINI.

Entre : Franceschini Roger, demeurant à Corbara (HC), Salicastro.

Et : Antonini Paul,

Antonini Françoise Camille épouse de M. Mariotti Thomas,

Antonini Thomas,

Tous demeurant à Corbara, Village.

Il a été attribué à ces trois derniers, Commune de CORBARA (20256), Lieudit Bodri.

Le fonds de commerce dénommé CAMPING de BODRI, de camping, snack-petite-restauration, vente à emporter épicerie.

Avec, nom commercial, clientèle, achalandage, les installations et usage des lieux, mobilier, et matériel.

N° Siren : 322 985 771.

Exploité par ledit M. Thomas Antonini - RCS Bastia N°414 663 898 (2010 A 27).

Évalué : 780.000 euros

A charge de verser une soulte à M. Roger Franceschini.

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître CRUCIANI.

Pour avis, Me JC CRUCIANI,
Notaire.

ENTREPRISE**GENERALE MARITIME**

Société par actions simplifiée

Au capital de 613.800 euros

Siège social : 5, bis rue Chanoine Leschi

20200 BASTIA

496 220 054 RCS BASTIA

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2009, La société BP Associés, Château Saint Henri - 123 rue Rabelais - 13 016 Marseille, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Pierre MARTINI, Château Saint Henri - 123 rue Rabelais - 13 016 Marseille, dont le mandat été arrivé à échéance.

Les mandats de commissaire aux comptes titulaire de Madame Véronique ALBERTINI et celui de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Robert BATTISTI n'ont pas été renouvelés.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

B.V. CONSULTANT

Société à responsabilité limitée en liquidation

au capital de 4.000 euros

Siège social et de liquidation :

Lieu dit Pozzaccio

20138 COTI CHIAVARI

495 275 067 RCS AJACCIO

L'AGE en date du 31 mai 2010 a décidé à compter du même jour, la dissolution anticipée de la Société, la nomination de Monsieur Bernard VEYRE, demeurant à JARDIN (Isère), le Télégraphe, en qualité de liquidateur amiable.

L'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence.

Dépôt des actes au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (Corse)

Pour avis,
Le Liquidateur.

SCP FILIPPI Michel

Huissier de Justice Associé
4, rue Miot - BP 264 - 20296 Bastia Cedex

**Il sera procédé à la VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE****LE JEUDI 08 JUILLET 2010 A 9H00**

* 1 Camping Car Citroën 1991

* 2 Camions IVECO 1993

Dans les locaux de la Société "LAFARGE", à côté du Collège de Lucciana, Route de l'Aéroport, à Borgo 20290 Haute-Corse.

LE JEUDI 08 JUILLET 2010 A 11H00

- un ensemble de PIECES DETACHEES Automobiles
- un Lot de PNEUMATIQUES Automobiles
- un PHOTOCOPIEUR "MINOLTA" avec Ordinateur "ACER"
- un chariot à outils "SONIC"

Dans les locaux de la Société "FICABRUNA AUTO MARCHE" (Anciens locaux CAROSS'AUTO-CINQUINI) RN 193, Casatorra, 20620 Biguglia.
Aux conditions habituelles.

**ARRETE DE MISE
EN ENQUÊTE PUBLIQUE :****Création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit MARCONAJO
N° 2010/1161**

Le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 notamment les articles 1, 2, 3 alinéa 1er, 12 alinéa 1 à 4,

Vu la Loi n° 2002-276 Démocratie et de Proximité du 27 février 2002 notamment les articles 138, 146,

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L 123-10 et suivants et R 123-19 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L 123-7 et suivants, R 123-13 et suivants

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2010/98 en date du 29 avril 2010

Vu la demande, par Monsieur le Maire d'Ajaccio, de désignation d'un commissaire - enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique relative à Création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit MARCONAJO

Vu l'ordonnance n° E10 000048 / 20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia portant désignation de Madame Jocelyne BUJOLI, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) en qualité de Commissaire Enquêteur

ARRETE

Article 1er : Une enquête publique relative à Création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit MARCONAJO se déroulera du lundi 12 juillet 2010 à 9 heures au vendredi 13 août 2010 (clôture de l'enquête à 16 heures).

Les dossiers sont mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20 000 AJACCIO pendant 33 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Article 2 : Conformément à l'ordonnance n° E10 000048 / 20 du 8 juin 2010, Madame Jocelyne BUJOLI, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur. Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête, avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures :

- les lundis 12 juillet, 19 juillet, 26 juillet, 2 août et le vendredi 13 août 2010

Article 3 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire puis transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire enquêteur qui établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

Article 4 : Un avis portant à la connaissance du public les informations énumérées dans le présent arrêté sera, par les soins de l'autorité compétente, publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Corse du Sud ;

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à M. le Préfet de la Corse du Sud, Mr le Directeur Général des Services de la Ville d'Ajaccio, Monsieur le Directeur général des Services techniques, qui, chacun en ce qui le concerne seront chargés de son application et sera affiché en Mairie, 15 jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ajaccio, le 21 juin 2010

P/ Le Maire

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Et au Logement

Paul Antoine LUCIANI

CONSEIL GENERAL**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56

mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>**Objet** : Canton de Porto Vecchio, RD 68 SARI-SOLENZARA mur de soutènement.**Référence acheteur** : 2010-028**Nature du marché** : Travaux**Procédure** : Procédure adaptée**Classification CPV** :**Principale** : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : NON**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres : 11/05/2010 à 15:00 au plus tard.**Attribution du marché****Nombre d'offres reçues** : 6**Date d'attribution** : 03/06/2010**Marché n°** : 2010-057

SARL SNT PETRONI - RN 198 - 20240 GHISONACCIA

Montant : 144.819,00 Euros HT**Renseignements complémentaires****Sous traitance** : oui**Part de la sous traitance** : inconnue

Envoi le 22/06/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****COMMUNE DE CORTE****DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE****UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE****(PANNEAUX SOLAIRES)****(PRESENTÉE PAR L'EURL CORTENERGIE)**

Demande présentée par M. Marcel Simeoni, représentant l'EURL CORTENERGIE en vue de la réalisation d'un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, dont la puissance crête prévue est de 1MW, sur le commune de CORTE.

1ère insertion,**Durée de l'enquête** : (Arrêté préfectoral n°2010-166-0002 du 15 juin 2010)

* du Lundi 12 juillet 2010 au vendredi 13 août 2010 inclus.

Siège de l'enquête et lieu de dépôt du dossier :

* Mairie de CORTE

Permanences du Commissaire Enquêteur (désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia du 8 juin 2010) :* **Monsieur Yves POGGI**Sera présent en **Mairie de CORTE**, pour recevoir les observations du public :

- le lundi 12 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 30 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 9 août 2010 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 13 août 2010 de 14 heures à 17 heures.

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressés par écrit, à la **Mairie de CORTE**.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Marcel SIMEONI, EURL CORTENERGIE, Lieu-dit "Alseda", à Corte (20250).

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en Mairie de CORTE, pendant un an, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Service de l'Environnement et du Développement Durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET
www.corse-information.info

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CANNES

Par jugement en date du 27/04/2010 le Tribunal de Commerce de Cannes, a arrêté le projet de plan de sauvegarde de : SAS RHODE TOURISME

45, Allée des Ormes
Bât. B Zac Font de l'Orme
(06250) Mougins

Activité : Exploitation de toutes résidences de tourisme et de loisirs - résidence hôtelière hôtel ou centre touristique

RCS Cannes : 478 272 313 (2004/B/812)

Immatriculation secondaire au RCS de Bastia 2008/B/304

Adresse : Lieu-dit Stazzola, Les Terrasses de Lozari, (20226) Belgodère A fixé la durée de ce plan à 10 ans.

Commissaire à l'exécution du Plan : Me Xavier Huertas, 4, rue de l'Opéra, (06359) Nice Cedex 4

Pour extrait,
Un Greffier associé.

CORSICA FERRIES FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 4.627.125 euros

Siège social : 5, bis rue Chanoine Leschi
20200 BASTIA
496 320 151 RCS BASTIA

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2009,

La société BP Associés, Château Saint Henri - 123 rue Rabelais - 13 016 Marseille, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Pierre MARTINI, Château Saint Henri - 123 rue Rabelais - 13 016 Marseille, dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats de commissaire aux comptes titulaire de Madame Véronique ALBERTINI et celui de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Robert BATTISTI n'ont pas été renouvelés. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 13 avril 2010, enregistré à Bastia le 10 juin 2010, sous bordereau n°2010/563, case n°10, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "A DIRASQUERA"

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : Maison Martinière, route de Corte, 20270 Aléria

Objet : La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création, d'acquisition, de location de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée de la société : Soixante (60) ans, à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : Six mille (6000) euros, constitué d'apports en numéraire exclusivement

Gérance : Monsieur Charles Giacomi, demeurant, et domicilié 27, rue César Campinchi, 20200 Bastia, a été désigné statutairement en qualité de gérant pour une durée illimitée

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

73

Par jugement en date du 15/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Rey Sandrine Patricia
10 bis, Avenue Emile Sari
"JET 7 MILLE PATTES"
20200 Bastia

Activité : Vente de chaussures pour enfants et accessoires

RCS Bastia : A 504 657 768, 2008 A 343

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

74

Par jugement en date du 15/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Baticonat (SARL)
RN 198 - Alzicciola
Bravone - 20230 Linguizzetta

Activité : Vente de matériaux et tous travaux de bâtiment

RCS Bastia : B 488 485 673, 2006 B 67

Juge commissaire :

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

75

Par jugement en date du 15/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Kalliste Point Com (SARL)
Villa Françoise
Quartier de l'Annonciade

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

70

CODIM 2

Société Anonyme
Au capital de 12.500.000 euros
Siège : Route Nationale 193
20600 Furiani
400 594 412 RCS Bastia

CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT

La Société CASINO GUICHARD PER-RACHON, Société Anonyme au capital de 168.837.969,42 euros, dont le siège social est à Saint Etienne, 42008, 1, Esplanade de France, BP 306, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Etienne, sous le numéro 554 501 171, laquelle est administrateur au Conseil d'Administration de la société CODIM 2, a désigné à compter du 19 avril 2010 en qualité de représentant permanent : Monsieur André Lucas, domicilié à Saint Etienne, 42008, 1, Esplanade de France. En remplacement de Monsieur Daniel Marque.

Pour avis,
Le Président.

68

"JUMAPESA"

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège : Corte (20250)
Avenue Jean Nicoli

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par actions simplifiée

Objet : Snack, bar (licence 4), restaurant

Dénomination : JUMAPESA

Siège : Avenue Jean Nicoli, 20250 Corte (Corse)

Durée : 99 années

Capital : Agrément par les actionnaires non dirigeants pour une cession à un tiers représentant les trois quarts des parts

Coprésidents : Monsieur Toussaint Sarocchi, demeurant à Corte (20250), Villa Marie Ange, Résidence Les Chênes Verts, né le 23/08/1982 à Marseille (13), de nationalité française ; Monsieur Petru-Santu, Geronimi demeurant à Corte (20250), 13, Quartier des 4 Fontaines, né le 28/02/1981 à Bastia (2B), de nationalité française.

Immatriculation : Au Greffe de Bastia

Les Coprésidents.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CANNES

Par jugement en date du 27 avril 2010, le Tribunal de Commerce de Cannes, a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2010J00097 à l'encontre de :

SARL CSBV - All. François Coli
06210 Mandelieu La Napoule

Activité : Commerce de prêt à porter et accessoires

Ets secondaire : RCS Bastia 2007 B 298 - **Adresse** : Rue Etienne Millie, 20260 Calvi

RCS Cannes : 493135693 2006 B 1110

Date de cessation des paiements : 27 avril 2010

Juge commissaire : M. Stéphan Pons
Administrateur : Me Pierre Louis Ezavin, 1, rue Alexandre Mari, 06300 Nice avec pour mission assister

Mandataire judiciaire : Me Pierre Garnier, 700, av. de Tournamy, BP 1103, 06254 Mougins Cedex

Fin de la période d'observation :

27 octobre 2010

Les créanciers doivent déclarer leurs créances au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication du jugement d'ouverture au BODACC

62

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 08/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : IRENA-STELLA

Siège : Cours Chiodi, 20240 Ghisonaccia
Objet : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1500 euros

Gérance : M. Jean-Luc Bartoli, demeurant, Cours Chiodi, 20240 Ghisonaccia

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

65

CORSICA LATINA IMPORT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : Quartier du Palais - 20145 Sari-Solenzara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sari Solenzara, du 15 juin 2010, enregistré à Sari Solenzara, le 22 juin 2010, bordereau 2010/217, case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : CORSICA LATINA IMPORT

Siège : Quartier du Palais, 20145 Sari Solenzara

Objet : L'import de vêtements, chaussures, objets de décoration, bibeloterie, maroquinerie, mobilier d'intérieur et d'extérieur et de jardin, ferronnerie, produits de bien être, bijoux, jeux, jouets... d'Amérique Latine. L'exportation de produits provençaux et Corses.

Durée de la société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros

Gérance : Monsieur Gérard Filippi, demeurant, Lieu-dit Pedicervo, Travo, 20240 Ventiseri

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

17

CREATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Laurent Ciavatti, notaire associé à Marseille (13001), 66, rue Grignan, Monsieur Joseph Paul Torracinta, retraité, époux de Mme Joëlle Mauricette Michèle Grosso, demeurant à Marseille 9ème arrondissement (13009), 19, Boulevard Pessailhan, né à Marseille (130000), le 31 mars 1948, marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la Mairie de Marseille le 15 septembre 1973, s'est déclaré propriétaire.

A Lumio (Haute-Corse), au Lieu-dit Lumio, cadastré section A numéro 51 pour 00ha 00a 73ca, soit le lot numéro SIX (Anciennement Lot numéro CINQ). Pour en avoir eu la possession pendant plus de trente ans, à titre de propriétaire, d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque.

Par suite, toutes les conditions exigées par l'article 2261 du Code Civil pour acquérir la propriété, par prescription trentenaire sont réunies au profit de Monsieur Joseph Torracinta, qui doit être considéré comme propriétaire du lot sus désigné.

LES OPPOSITIONS seront reçues par tous moyens autres que verbaux (lettre R.A.R ou exploit d'huissier), dans le mois de la parution du présent avis, en l'Etude de Maître Ciavatti, Notaire soussigné.

Pour avis,
Me Laurent CIAVATTI,
Notaire.

14

SARL CASINC'AIR FRET

RCS Bastia : 485 111 611

L'assemblée générale extraordinaire du 15.06.2010 a voté à l'unanimité la résolution suivante :

- A compter du 20/05/2010 Monsieur Federici Pierre Jules, né le 27.08.1988 à Bastia (Haute-Corse), demeurant à Venzolasca, Village 20215 Venzolasca est nommé gérant de la société pour une durée illimitée. Il remplace Monsieur Federici Augustin décédé.

L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

04

SARL NMD COM EVENTS

Au capital de 14000 euros
14, Boulevard Madame Mère
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 518 103 833 00019

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblée générale tenue le 2 juin 2010, a décidé de modifier l'objet social par extension de l'activité, à compter du jour de cette assemblée et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la manière suivante :

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'étude, le conseil et la réalisation de tous projets ou travaux en communication quel que soit le support utilisé, la gestion de budget publicitaire, la réalisation et la maintenance de site Internet, le dépannage et la maintenance informatique, l'organisation d'événementiels, d'activités sportives et culturelles, l'achat et la vente de matériels liés aux métiers de bouche, l'achat et la vente de produits pipiers, l'activité d'agent commercial". Le reste de l'article est inchangé.

Pour avis,

12

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

ENTREPRISE NATALI BRUNO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 euros
Siège : Maison Meyer - Quartier Monte Carlo
20600 Furiani
503 712 648 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2010, la gérance de la Société à Responsabilité Limitée ENTREPRISE NATALI BRUNO, a décidé de transférer le siège social :

Maison Meyer, Quartier Monte Carlo, 20600 Furiani.

A : Résidence St-Pierre - 18, Avenue Paul Giacobbi, 20600 Bastia.

A compter du 31 mai 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance.

18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 18/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : JARDIN INTERIEUR AMEUBLEMENT

Siège : "J.I.A"
Siège : Rond-Point de Furiani, RN 193, 20600 Furiani

Objet : Importation et vente de mobiliers au détail et en gros ainsi que tous articles de décoration et de loisirs

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 8000 euros
Gérance : Monsieur Marc, Henri Casoni, demeurant, 1, rue Dinelli, Ficabruna, 20620 Biguglia

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

16

VAGUE

SARL au capital de 3000 euros
Siège : 5, rue César Campinchi
20200 Bastia
505 322 750 RCS Bastia

Aux termes du PV en date du 31 octobre 2009, l'AGE a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre, la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions des articles L.225-248 et L.227-1 du Code de Commerce.

L'inscription modificative sera portée au RCS de Bastia.

06

SARL ESPACE MEDICAL CORSICA en liquidation au capital de 1000 euros.
Siège : PLACE DE LA FONTAINE, 20167 SARROLA CARCOPINO. RCS AJACCIO 502 039 530. A compter A.G.E du 27/05/2010 :

Approbation des comptes de liquidation, quitus au liquidateur SECONDI CATHERINE, PLACE DE LA FONTAINE, 20167 SARROLA CARCOPINO, décharge de son mandat, clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt comptes de liquidation au RCS de AJACCIO.

22

Office Notarial du Vésinet (Yvelines)

Louis AUSSÉDÉ

Franck THIÉRY

75, rue Henri Cloppet - 78110 Le Vesinet

"SOCIÉTÉ DES OLIVIERS DE TESA"

SCEA au capital de 112.000 euros
Siège : Haut du Village - 20218 Lama
RCS Bastia : n° 504 959 107

Suivant AGE du 31/05/2010, il a été décidé à compter du même jour, d'augmenter le capital social de 36.000 euros, par apports en numéraire, pour le porter de 112.000 euros à 148.000 euros, par création de 36.000 parts nouvelles. Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera faite auprès du RCS de Bastia.

Pour avis, le notaire.

43

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SOLEA-MATTEO
Siège : Lotissement Vallavida, 20218 Ponte-Leccia

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années
Capital : 500 euros

Apports en numéraire : 500 euros
Gérance : M. Thierry Bouyssi, demeurant Lotissement Vallavida, 20218 Ponte-Leccia

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

03

SOCIÉTÉ "A SAULI & CIE"

SAS au capital de 400.000 euros
Siège : Route de Borivoli - 20146 Sotta
RCS Ajaccio : B 303 649 313 00028 (74 B 26)

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 22 juin 2010, il résulte que : Il a été décidé d'étendre à compter de ce jour, l'objet social à l'activité suivante :

- Activités et travaux agricoles.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

42

CONCEPT-GOURMAND

SARL au capital de 8.400 euros
Siège social : Quartier Casa Mariano
20117 Cauro - RCS Ajaccio 514 754 423

DEMISSION DES COGERANTS

Aux Termes d'une délibération en date du 11/06/2010, la Collectivité des Associés a pris acte de la démission de Mlle Marielle TROMEUR et Mr Sébastien JUIN, de leurs fonctions de cogérants de la SARL «CONCEPT-GOURMAND». Les fonctions de gérante de Madame Sandrine ABRIAL (épouse PRENTIGNAC) sont maintenues. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

La Gérance,

08

Etude de Maître

Charles LEROUX

Notaire

28, rue de Verdun
Pornic (Loire-Atlantique)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte reçu par Maître Charles Leroux, notaire à Pornic (Loire-Atlantique), 28, rue de Verdun, le 14 juin 2010, enregistré à Saint Nazaire Sud-Est, le 17 juin 2010, bordereau 898/2010.

Cédant : Mademoiselle Marcella Simona Maria Turiello, commerçante, demeurant à Figari (20114), Santa Lucia di Figari, Talza di Piana.

Cessionnaire : Monsieur Christian Etienne Joseph Benigni, artisan, et Mme Joëlle Focki, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à San Martino di Lota, (20200), Hameau de Canale.

Élément cédé : Un fonds de commerce de produits d'alimentation régionale exploité à Bonifacio (20169), 9, rue Saint Jean Baptiste, lui appartenant connu sous le nom commercial **LE COMPTOIR BONIFACIEN**, code APE/NAF 4729 Z et pour lequel le cédant est inscrit au répertoire INSEE sous le numéro 424 070 268.

Propriété-jouissance : A compter du jour de la signature de l'acte.

Prix : Cinquante six mille cinq cents euros (56.500,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 51.530,00 euros et au matériel pour 4.970,00 euros.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi à Figari (20114), Santa Lucia di Figari, Talza di Piana, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

07

FIGEOR

Société D'Expertise Comptable
1 Impasse des Mûriers
Parc de l'Hermitage
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.29.60 - Fax : 05.57.92.29.79

ACELOC

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 212 576 euros
Porté à 247 520 euros
266 Village de Paese - Marina Di Santa Giulia, 20137 PORTO VECCHIO
449663160 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 10 juin 2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 34.944 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent douze mille cinq cent soixante seize euros (212.576 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent quarante sept mille cinq cent vingt euros (247.520 euros).

La Gérance,

15

Aux termes d'un acte SSP en date du 15.06.2010, il a été constitué une SARL dénommée : **MaMaisonCorse**

Objet : L'activité de conciergerie pour l'entreprise ou le particulier, incluant les services à la personne

Siège : 1170, route de la Plaine, Lieu-dit Morta, 20243 Prunelli di Fium'Orbu

Capital : 1000 euros

Durée : 99 ans

Gérante : Mme Christine Jou, dmt 1170, route de la Plaine, Lieu-dit Morta, 20243 Prunelli di Fium'Orbu

Immatriculation : Au RCS de Bastia

SCP MAMELLI

Saint-Florent (20217)
Tél : 04 95 37 06 00
Fax : 04 95 37 05 58

**AVIS DE RESILIATION
LOCATION GERANCE**

La location gérance consentie par Monsieur Mathieu Rossi et Mme Léa Olivier, son épouse, demeurant ensemble à Bastia (20200), Résidence Miot, Montée Saint François.

Et Monsieur Antoine Dominique Olivier et Mme Victoire Pinna, son épouse, demeurant ensemble, à Bastia Lupino (20600), Cité Aurore, Villa "A Culetta" A Monsieur Jean-Marc Passoni, commerçant, demeurant à Biguglia (20620), 213, Lotissement Le Bevinco.

Suivant acte reçu par Maître Jean Marc Franceschi, notaire à Saint Florent, le 28 mars 2008, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 1er avril 2008, bordereau 2008/319, case n°2.

Portant sur un fonds de commerce de débit de boissons, situé à Bastia 3, Place Vincetti, connu sous le nom de "PARKING BAR".

A pris fin le 12 avril 2010 par sa résiliation anticipée intervenue suivant acte reçu par Maître Jean-Marc Franceschi, notaire à Saint Florent, le 10 juin 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 16 juin 2010, bordereau n°2010/584, case n°2.

Pour unique publication,
Le Notaire.

Par un acte SSP en date du 09.05.10, il a été crée une SARL dénomination **CORSICA PRODUCTIONS**, au capital de 10.000 euros, pour une durée de 99 ans dont l'objet social est de proposer et de vendre la production de films institutionnels et publicitaires et tous projets se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

M. Olivier Boyer, demeurant Bât. A+ Résidence Caroline, Route Nationale 197, 20260 Calvi est nommé **gérant**.

Le **siège social** de la SARL a été fixé à : Résidence Caroline Route Nationale 197, 20260 Calvi.

Immatriculation : RCS Bastia.

**CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

Information préalable (article 1397 al3 du c.civ).

Suivant acte reçu par Maître François Grimaldi, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "François GRIMALDI et Paulin SANTONI, Notaires Associés, titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à Prunelli di Fiumorbo, (Haute-Corse), soussigné, le dix huit juin deux mille dix.

Monsieur Alexandre Chrysostome RIGAUT, et Mme Madeleine CHAMPOMMIER, son épouse, demeurant ensemble à Sari Solenzara, (20145), 12, Domaine de Cala d'Oro, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de Clermont Ferrand (63000), le 20 juillet 1957, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au par acte d'huissier de Justice à Maître François Grimaldi, ZI Migliacciaru, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Sisco, du 17/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL DM Façades du Cap

Forme : SARL

Capital : 1000 euros

Siège : Lieu-dit Vignale, 20233 Sisco

Objet : Maçonnerie générale et travaux de façades

Durée : 99 ans

Gérant : Vignali Marie-Françoise, demeurant à Sisco

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 20 mai 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOTUS IMPERIAL

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 1000.00 euros

Siège social : 21-23 Général Carbuca, 20200 Bastia

Objet : Création, acquisition, et (ou) exploitation de tous fonds de commerce de quelque nature que ce soit, et présentement exploitation d'un fonds de commerce restauration, débit de boissons, plats à emporter, ainsi que des activités musicales et artistiques destinées à distraire la clientèle.

Durée : 99 ans

Gérant : Mme Marset Chansamone, demeurant à 6 rue Chanoine Letteron, 20200 Bastia

Immatriculation : au RCS de Bastia

Pour avis,

Dénomination : SNC SAINT PIERRE FRANCESCHETTI

Siège : Résidence Le Saint Pierre, Avenue Giacobbi, 20600 Bastia

Objet : L'objet social est :

L'achat et la vente de : presse, journaux, papèterie, fournitures de bureaux et fournitures scolaires, maroquinerie, jouets, librairie, loto et loteries diverses, presse, cadeaux, boissons et confiseries, articles divers, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs.

Durée : 99 années

Capital : 8000 euros

Apports en numéraire : 8000 euros

Apports en nature : Néant

Gérance : Est nommé gérant de la Société :

M. Franceschetti Jean Louis Antoine, né le 19 juin 1951 à Bastia Haute-Corse, (20) de nationalité française, demeurant Quartier Volpajo, 20600 Furiani.

Régime matrimonial : Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, (régime non modifié depuis ainsi qu'il (elle) le déclare).

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

**RESILIATION AMIABLE
DE LOCATION-GERANCE**

La location gérance de l'entreprise de

INFORMATEUR**CORSE NOUVELLE**

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

67

SCP MAMELLI

Saint-Florent (20217)
Tél : 04 95 37 06 00
Fax : 04 95 37 05 58

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina Mamelli, Officier Public, en date du 14 juin 2010, enregistré à la recette de Bastia le 16 juin 2010, bord. 2010/585, case n°1.

Monsieur Aladino Raugi, et Mme Gina Magrini, son épouse, demeurant à Ville di Pietrabugno (20200), Lotissement Canava di Romani, pour lequel Monsieur est immatriculé au RCS de Bastia sous le n°495 911 497.

Ont donné à : Monsieur Serge Raugi, demeurant à Borgo (20290), Lotissement "U Stagnu".

Le fonds de commerce de fabrication vente de glaces et beignets, pizzas, confiserie (sédentaire et ambulante), licence 3ème catégorie, restaurant (GR), exploité à Bastia (20200), rue Capanelle, Immeuble Le Bonaparte, connu sous le nom de GLACIER RAUGI, et pour lequel il est immatriculé au RCS de Bastia sous le n°335 053 161.

L'entrée en jouissance a été fixée au 14 juin 2010 par la confusion de ses qualités de locataire. De ce fait le contrat location gérance en date du 19 décembre 1985 est résilié.

Pour une valeur de deux cent quatre vingt mille euros (280.000,00 euros). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'Etude du notaire soussigné.

Pour insertion,

83

**Société Informatique
et Télématique Corse
(SITEC) Société**

Société d'Economie Mixte Locale
Au capital de 3.192.000 euros
Siège : Zone Industrielle du Vazzio
Ajaccio (Corse du Sud)
Siret : 339 552 648 00018
RCS : Ajaccio : 86 B 189

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juin 2010, que : L'assemblée générale prend acte de la nomination au Conseil d'Administration des personnes suivantes au titre des sièges réservés aux actionnaires membres du premier groupe :

Pour la Région de Corse :

Membres sortants ;
- Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
- Mme CASTELLANI Pascaline ;
- Mme SCIARETTI Véronique ;
- Monsieur VERSINI Sauveur ;
Leur mandats a pris fin avec celui des membres de l'organe délibérant d'où sont issus les mandataires.

Membres entrants ;
- Monsieur ANGELINI Jean-Christophe ;
- Monsieur BASTELICA Etienne ;
- Monsieur FRANCISCI Marcel ;
- Monsieur NICOLAÏ Marc Antoine.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

94

SOLYVIA

SAS au capital de 110.000 euros
Siège : Domaine de Pina
20240 Ghisonaccia
514665025 RCS Bastia

L'assemblée générale du 14/05/2010 a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire Mme Arrighi Marie-Ange domiciliée 5, rue Paul Colonna d'Istria, Résidence Arc en Ciel, 20090 Ajaccio, et de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, M. Poli Philippe domicilié 5, rue Paul Colonna d'Istria, Résidence Arc en Ciel, 20090 Ajaccio.
Modification au RCS de Bastia.

80

Suivant délibération A.G.E. du 23/06/2010

La SARL SONATRAQ

Siret 523 063 204 00011

CHANGEMENT GERANT

Melle ASTOLFI Sandrine Résidant
Route de Bonifato La Ronca 20214
CALENZANA.
Mise à jour des Statuts effectuée au Greffe du Tribunal de Bastia

POUR AVIS UNIQUE
LE GERANT

81

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 1ER JUIN 2010, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes - **FORME** : Société Civile Immobilière, **DENOMINATION** : LA PADUANA, **SIEGE SOCIAL** : Casa Paduana - Bd François Marini (20214) CALENZANA **OBJET** : L'acquisition, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers **DUREE** 99 ans **CAPITAL** 1500 euros en numéraire, **GERANTE** Isabelle GUIDONI Calenzana (20214), Casa Paduana - Bd François Marini. **CESSION DE PARTS** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE des associés. RCS BASTIA

82

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : CAPELLA
Siège : 3, Bd Auguste Gaudin, 20200 Bastia

Objet : L'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers

Durée : 99 ans
Capital : 2000 euros

Gérant : Monsieur Anthony Brunini, domicilié, 3, Bd Auguste Gaudin, à Bastia
Immatriculation : Au RCS de Bastia

88

SCP RETALI-GENISSIEUX

Avocats Associés
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

**HOMOLOGATION D'UN
ACTE DE CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

Par jugement rendu sur requête le 25 mai 2010.

ENTRE : Monsieur Florent Pierre Camille Tomasi et son épouse née Célia Giovannoni, domiciliés à Bastia Résidence Le Riviera, Quartier Paratojo, 20200 Bastia, représentée par la SCP Antoine RETALI-Frédérique Genissieux, avocats associés.
Le Tribunal de Grande Instance de Bastia, a homologué purement et simplement l'acte reçu par Maître Vannina Mamelli, Notaire à Saint-Florent, le 29 décembre 2009, aux termes duquel les époux TOMASI-GIOVANNONI, conformément à l'article 1397 du Code Civil, ont convenu d'adopter le régime de la séparation des biens tel qu'établi par les articles 1536 à 1543 du Code Civil.

Pour extrait à Bastia,
Le 21 juin 2010.

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE
TEL : 04 95 32 04 40**

84

**Société Informatique
et Télématique Corse
(SITEC) Société**

Société d'Economie Mixte Locale
Au capital de 3.192.000 euros
Siège : Zone Industrielle du Vazzio
Ajaccio (Corse du Sud)
Siret : 339 552 648 00018
RCS : Ajaccio : 86 B 189

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juin 2010, que : L'assemblée générale prend acte de la nomination au Conseil d'Administration des personnes suivantes au titre des sièges réservés aux actionnaires membres du deuxième groupe : Pour la Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNMCM). Monsieur GIOVANNINI Pierre-André, en remplacement de Monsieur d'ASPE Jean-Marie représentant permanent de la SNMCM.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

85

**Société Informatique
et Télématique Corse
(SITEC) Société**

Société d'Economie Mixte Locale
Au capital de 3.192.000 euros
Siège : Zone Industrielle du Vazzio
Ajaccio (Corse du Sud)
Siret : 339 552 648 00018
RCS : Ajaccio : 86 B 189

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juin 2010, que : M. NICOLAÏ Marc Antoine, après vote à main levée favorable de tous les membres présents ou représentés, est déclaré élu à l'unanimité de suffrages exprimés à la Présidence de la Société. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

89

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE
DE BASTIA**

**JUGEMENT DE CLÔTURE
POUR INSUFFISANCE
D'ACTIF**

Date : 14 juin 2010
Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif
Nom : Poncet
Prénom : Remy
Activité : Agriculteur
Adresse : Chez Mme Luciani
Localité : Vescovato
Code postal : 20215
Date de cessation des paiements : 1er mars 2007

**ARTISAN
COUVREUR**

Spécialisé dans la Lauze
et tous types de couvertures

LOUIS DURAND

06 50 64 09 38

50

**AVIS DE CESSION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 10 juin 2010 à AJACCIO, enregistré au service des impôts des entreprises d'Ajaccio le 21 Juin 2010 le 21 juin 2010, Case n°6, bordereau 2010/451, Madame Marie Noëlle SERPAGGI, demeurant 8 boulevard Maglioli 20000 AJACCIO,

A vendu à Madame MONAS Caroline Marie-Françoise, demeurant à lieu-dit Mizarza 20129 BASTELICACCIA , Le fonds de commerce de vente de produits régionaux exploité à Ajaccio, 44 rue Fesch objet d'une inscription au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 453 305 540 et à l'INSEE sous le numéro SIRET 435 305 540 00018, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, Moyennant le prix de 128 000 euros francs.

La prise de possession a été fixée au 10 juin 2010.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication au BODACC, au siège social du séquestre, Me Murielle BUJOLI, 3 avenue Pascal Paoli 20 000 AJACCIO, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

93

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juin 2010 fait à Ghisonaccia.

Mme Veuve Benassi Rosalie, née Poli, le 25 janvier 1941 à Ghisonaccia (Haute-Corse), de nationalité française, et domiciliée à Ghisonaccia, (20270), Femicinicia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 497 112 243.

A donné en location gérance à : La Société "BENASSI - STATION SERVICE", SARL au capital de 6000 euros, dont le siège social est RN 198, 20240 Ghisonaccia, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, représentée aux présentes par Monsieur Benassi Daniel, son gérant.

Un fonds de commerce de station service voiture de louage et mécanique, pour lequel il est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 1971 A 00224 et à l'INSEE sous le numéro SIREN 497 112 243.

Pour une durée de 1 année à compter du 15 juin 2010, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, la société SARL BENASSI-STATION SERVICES exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenue d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire gérant.

Pour avis,

86

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/06/2010, il a été constitué une **SCI** au **capital** de 2000 euros

Enregistrée Bordereau 2010/594 Case n°6

Dénomination : SCI GIANLIA
Objet : Propriété Administration d'immeubles

Siège : 20214 - MONCALE
Durée : 70 ans

Gérance : Jean Louis SCIAMANNA
Lieu dit Belle Bone 20232 OLETTA
Immatriculation : RCS Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société, présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : CORSE AUTO BILAN
Siège : Col de Fogata, 20220 Ile-Rousse
Objet : Réaliser sur les véhicules routiers toute inspection technique prévue par le code de la route et par d'autre réglementation ainsi que l'expertise desdits véhicules à l'exclusion de toute réparation ou de vente ainsi que leurs pièces de rechange
Durée : 99 années
Capital : 8000 euros apportés en numéraire
Gérance : M. Jean-Pierre Guidicelli, demeurant Col de Fogata, 20220 Ile-Rousse
Cession de parts : Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales appartenant à l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés seules les cessions de parts au profit de tiers étrangers à la société autres que le conjoint, les ascendants ou descendants d'un associé, sont soumises à agrément
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

**Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
 Spécialiste en Droit Fiscal
 32, Boulevard Paoli
 20200 Bastia

Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant AGE du 13 mai 2010, les associés de la Société "ALEMAGE", SARL au capital de 28.000 euros, dont le siège est situé à l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio, (RCS Ajaccio 493 277 529), ont décidé de porter le capital de 28.000 euros à 68.000 euros, par l'émission de 2800 parts nouvelles de 10,00 euros chacune, lesquelles parts ont été souscrites en totalité par les associés et libérées par compensation avec leur compte courant. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
 Mention sera faite au RCS Ajaccio.

AEF

Société Civile
 Au capital de 1000 euros
 Siège : Arena Vescovato
 20215 Vescovato

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Arena Vescovato, du 01/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : AEF
Siège : Arena Vescovato, 20215 Vescovato
Objet : L'acquisition en vue de sa location d'un immeuble sis à Arena-Vescovato
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Anne Marie Rita Stefani
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

**CORSIC'AGROPÔLE
DE SAN GIULIANO**

Nom et adresse officiels de l'organisme qui met en concurrence :
 Corsic'Agropôle de San Giuliano (CASG)

Personne responsable : M. Le Président de Corsic'Agropôle

Réfèrent : Gilles TISON

Objet de la prestation : Etude fonctionnelle, technique et architecturale pour le programme de Corsic'Agropôle

Délai d'exécution : 10 semaines

Critères d'attribution :

- * Valeur technique : 50%
- * Délai d'exécution : 35%
- * Prix : 15%

Adresse où l'on peut demander le dossier de consultation :

Corsic'Agropôle
 Chez Areflec - Lieu-dit Pianicce - Pôle Agronomique
 20230 San Giuliano
 Tél : 04 95 38 99 00
 Mail : tison-gilles@orange.fr

Date de clôture de réception des offres : Le jeudi 15 juillet 2010 à 17h00

**Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
 Spécialiste en Droit Fiscal
 32, Boulevard Paoli
 20200 Bastia

Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant acte SSP en date du 12 juin 2010, enregistré à Bastia le 21 juin 2010, Bord. 2010/594, case n°8, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : REGARD DE FEMMES

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : C/o M. Palandri - Valle Longhe, 20230 Talasani

Capital : 5000 euros par apport en numéraire

Objet : l'exploitation d'un site internet marchand (détail et gros), de lingerie féminine, maillots de bain, vêtement d'intérieur, accessoires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérant : Monsieur Jean-François Palandri, demeurant Valle Longhe, 20230 Talasani

Mention sera faite au RCS de Bastia.

P5

Société Civile Immobilière
 au capital de 1 000 Euros
 Siège social : LIEU DIT MUGIOLERE
 20100 GIUNCHETO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GIUNCHETO du 22 JUIN 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : P5.

Forme sociale : Société Civile Immobilière,

Siège social : Lieu dit MUGIOLERE - 20100 GIUNCHETO

Objet social : l'acquisition, l'administration, et la gestion par location ou autrement de tout bien immobilier et de tout produit s'y rattachant,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1000 Euros,

Gérance : Monsieur Jean Luc PIERETTI, demeurant Lieu dit Mugiolere, 20100 GIUNCHETO

Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

SODECA

Société par actions simplifiée
 Au capital de 1.524.490 euros
 Siège : Centre Commercial La Rocade
 20600 Furiani
 319 345 609 RCS Bastia

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 7 juin 2010, les associés ont nommés, à compter du 7 juin 2010 :

- M. Noël Devichi, demeurant à Bastia, 20200, Cardo Village, en qualité de Président de la Société, pour une durée non limitée en remplacement de M. Charles Capia, Président démissionnaire.

- M. Charles Capia, demeurant à Bastia, 20200, Immeuble Le Thyrien, Quai des Martyrs de la Libération, en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée non limitée, en remplacement de M. Noël Devichi.

Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

* **Ancienne mention** :

Président : Charles CAPIA
 Directeur Général : Noël DEVICHI

* **Nouvelle mention** :

Président : Noël DEVICHI
 Directeur Général : Charles CAPIA

Pour avis,
 Le Président.

CATHOU et Associés,

Notaires
 6, Cours Raphaël Binet
 35104 Rennes Cedex 03

**THOMAS ET PAUL
BONIFACIO****AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société Civile, aux termes d'un acte en date du 17 juin 2010, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : THOMAS ET PAUL BONIFACIO

Capital : 400.000 euros

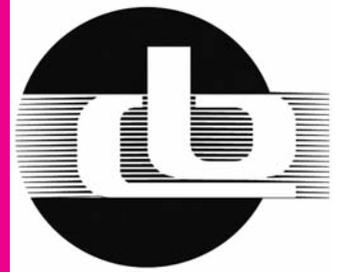
Siège : Calvi (20260), Capo Biglione, BP 33

Objet : L'acquisition, la gestion, la location et l'administration d'une propriété immobilière située à Calvi (Haute-Corse), Capo Biglione, la constitution de toute sûreté réelle sur les biens sociaux
Gérance : Monsieur Gérard Bonifacio, et Mme Catherine Bonifacio,

Agrément : Agrément par décision de la gérance

Durée : 99 ans
RCS : Bastia

Pour avis et mention,
 Me CATHOU, Notaire.

**Cabinet Blasini**

11 bis, Av. J. Zuccarelli
 20200 Bastia

Tél : 04 95 31 16 27

meilleurtaux.com

Une équipe à votre écoute pour la réalisation de vos projets

- Prêts immobiliers
- Prêts aux professionnels et aux entreprises (achats de fonds de commerce, reprise, investissements...)
- Assurances de prêts

AJACCIO
 Espace Finance
 Route de Mezzavia
 20090 Ajaccio
04 95 10 67 14

BASTIA
 Imm Lucchetti
 Av de la Libération
 20600 Bastia
04 95 48 16 04



*Entreprises indépendantes, franchisées du réseau Meilleurtaux.
 Conformément à la législation, "aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent". Article L321-2 du code de la consommation.

Pré-France, à Narbonne

L'Or pour Candice Giudicelli sur 1500m et pour Jawad Addouh au Poids et au Marteau

Le vent, la tempête, la pluie qui se sont abattus sur Narbonne, le samedi 19 juin dans l'après-midi, et les rafales de vent qui ont balayé le magnifique «Parc des Sports et de l'Amitié», sans arrêt, n'ont pas refroidi les ardeurs des athlètes, venus tenter de décrocher leur billet pour la Finale des «France» qui se déroulera du 16 au 18 juillet prochain, à Niort.

La **Corse**, bien représentée, a glané de belles médailles d'Or, d'Argent et de Bronze et obtenu des places d'honneur. L'Or pour la Cadette de l'ASPTT Ajaccio, Divine Plantecoste sur le 200m, 26''47, ainsi que pour la Cadette de l'ASPVA, Rizlaine Amdaa, au Poids (9m91), avec l'Argent au Javelot, 37m71, aussi pour la Portovechiaise.

Mais c'est l'A.J.Bastia qui devait engranger le plus grand nombre de médailles et d'accessits. Les «Rouges et Verts», en effet, privés de leurs meilleurs athlètes de Demifond, comme Julien Bartoli, Hakim Bouchafra, «Momo» Bojattoy, Halim Aoutilafte, Othmane Belfakir, Mohamed El Idrissi, en ont profité pour montrer que, désormais, l'A.J.B disposait d'une palette élargie de talents ouverts aux Lancers, Sauts, Courses à Obstacles et Vitesse.

Dans ce dernier domaine, malgré l'absence de Nicolas Fillon, Teddy Fidol, Yves N'Dabian..., Anaël Bernardini n'arrête pas de grimper, en battant une nouvelle fois son record personnel sur le 400m, 50''25, tout en prenant une belle Médaille de Bronze !

Alors que sur 100m, l'Espoir Wilfried Ankoué réalisait un bon chrono, 11''05, et 22'' sur 200m, tout en prenant la 4^e place, à la Longueur, 6m65. Pendant que le Cadet, Aurélien Gil, remportait sa finale du 200m en 23''76, après avoir réussi 59''90 sur le 400m Haies où il prenait la 6^e place.

Youssef Dahmani, sur le 110m Haies, accroché par un autre concurrent, n'a pu réaliser que 16'' ; sur le 400m Haies, Youssef ne devait pas connaître plus de réussite, victime d'une haie baladeuse qui, à 60m de l'arrivée, l'a contraint à stopper son effort !

Le Junior, Mohamed Esge, sur le 400m Haies, avec un chrono de 60''83 et de 53''73 sur le 400m plat pouvait espérer mieux, tout comme Nadia Rzouki, sur le 400m Haies avec un chrono à 71''16. L'autre Junior de l'A.J.B, Sami Riahi, qui avait une carte à jouer dans le concours de la Hauteur, pour des raisons d'horaires – il était engagé dans le concours du Disque où il a pris la 9^e place avec 32m89 – n'a pu prendre le concours de la Hauteur qu'à 1m87, alors que l'intempérie redoublait d'intensité. Dommage ! Sami devait prendre aussi la 5^e place au concours

du Poids (avec un jet à 11m05) et réussir 3m55 à la perche !.

Candice Giudicelli et Jawad Addouh en Or !

La Cadette 1^{re} année de l'A.J.B, Candice Giudicelli, aura réussi la course idéale sur 1500m, révélant ainsi sa capacité à appréhender l'enjeu comme une athlète expérimentée alors qu'elle en est à ses premiers Pré-France sur Piste !

Elle a su attaquer au bon moment, résister et revenir à la charge à deux reprises sur ses concurrentes

Candice les a désarçonné définitivement à 150m de l'arrivée !

Combattive, déterminée, Candice s'adjuge le titre et réalise un bon chrono (4'58''69) qui en dit long sur ses potentialités.

Pour les «France», à Niort, c'est pourtant au 2000m Steeple que Candice, actuellement 6^e au bilan national, devrait participer.

Quant à Jawad Addouh, après ses médailles d'Or, aux derniers «Jeux des



Jawad Addouh

Iles», aux Açores, il récidive à Narbonne, au Poids et au Marteau, où il pulvérise ses records personnels avec respectivement, 13m56 et 34m05.

Un parcours de qualité pour ce débutant qui va lancer loin !

Le Bronze pour Muriel Gasgnier, Anaël Bernardini et Issa Majouti

Sur 800m, Muriel Gasgnier au terme d'une course intelligente, a pulvérisé son record personnel sur la distance pour aller cueillir une belle médaille de Bronze qui vient couronner une saison 2010 grand cru, sous la houlette de Laurent Léglise.

L'Espoir Anaël Bernardini avance à chaque 400m, de plus en plus vite, pour franchir la barre chronométrique de 50''. Il n'en est plus qu'à 25 centièmes, depuis le 20 juin où, à Narbonne il prend la 3^e place !

Issa Majouti, au Javelot, 46m48, monte également sur la 3^e marche d'un Podium qu'il aurait pu espérer encore plus haut ! Dommage et, bravo quand même ! Il a raté de deux centimètres le Podium du Triple Saut, 12m35.

Zeyna Diallo, Karim Chabouchi, Anissa Ouerghi, Wilfried Ankoué, aux places d'honneur

La Cadette Zeyna Diallo, placée au couloir 8, sur le 400m, remporte sa finale en aveugle en réalisant 60''17 – on ne peut que le regretter – elle méritait largement sa place dans la série précédente où, «à la bagarre», Zeyna aurait trouvé les ressources pour aller encore plus vite. Partie remise. Zeyna avait auparavant participé au 200m, 27''24, à la Longueur, 4m59, et au Triple Saut, 10m31, où elle prend la 5^e place.

Sa camarade Anissa Ouerghi au 100m Haies n'a pu faire mieux que le 5^e temps en 15''37, alors qu'elle pouvait prétendre à un meilleur chrono. Au Triple Saut, Anissa réalise un bond à 9m54.

Le Cadet Karim Chabouchi, sur 2000m Steeple, prend la 4^e place dans le temps de 6'50''; lui aussi pouvait prétendre à mieux !

Tout comme Aurélien Gil qui remporte sa finale du 200m en 23''76, après avoir battu son record personnel au 400m Haies : 59''90.

Pour le Cadet de l'**A.J.B.**, la tête était déjà, aux épreuves du «*bac*».

L'Espoir **Wilfried Ankoué**, 5^e à la **Longueur** avec un bond à **6m54**, n'a pas connu la réussite espérée sur **100m** où il prend la 5^e place dans le temps de **11"05**.

Quant à **Jennie El Majouti**, toujours en difficulté avec son talon, elle a dû se contenter au **Triple Saut** d'un bond à **10m15**. Pour elle aussi, partie remise !

En tenant compte de l'absence des athlètes empêchés pour blessure, ou retenus chez eux pour des raisons professionnelles, l'**Athlétic Jeunes Bastia** a toutes les raisons de considérer ces **Pré-France 2010**, à **Narbonne**, comme riches en enseignements pour l'avenir !

Echos - Echos

• **Jean Khemouche et Cécile** son épouse, née **Casanova** ont donné à **Chiara**, leur premier enfant, un petit-frère, prénommé **Mathys**, le 22 juin 2010, à 8h du matin. Notre journal et l'**Athlétic Jeunes Bastia** s'associent à la joie de **Chiara** et de ses parents, des familles concernées, et, de leurs amis, tout en formulant des vœux de santé et de prospérité pour **Mathys**.

• **Yves N'Dabian, Nicolas Fillon, Teddy Fidol et Anaël Bernardini**, le 30 juin 2010, participeront au **Meeting International de Namur**, en **Belgique**, où le **Relais 4x400m** de l'**Athlétic Jeunes Bastia** a été officiellement invité. L'occasion rêvée pour les «**Rouges et Verts**» d'assurer les **Minimas** en vue des **Championnats de France de Relais**.

Saint-Maur-des Fossés :

Candice Giudicelli remporte le 2000m steeple et établit un nouveau record de Corse

Après avoir conquis l'Or aux Pré-France, à Narbonne, sur 1500m, Candice Giudicelli n'a pas laissé passer l'occasion, sur le mythique stade de Saint-Maur-des Fossés, de remporter la course des Pré-France de la LIFA, en pulvérisant le précédent record de Corse qu'elle détenait déjà et qui la situe à la sixième place des bilans nationaux de la spécialité, lui ouvrant les portes de la Finale des Championnats de France à Niort, les 16, 17 et 18 juillet prochains !

Son camarade, **Karim Chabouchi**, tout en améliorant largement son record personnel dans la même spécialité (**6'42"32**), devra encore patienter en ce qui concerne les «**France**».

Candice comme **Karim** ont l'avantage de découvrir cette course et ne sont encore que Cadets première année.

Sur le **5000m**, le junior **Jawad Jefjafi** s'alignait pour la 1^{ère} fois sur cette distance.

Fidèle à sa désormais mauvaise habitude, **Jawad** a tout donné dans l'entame de la course pour finir à l'agonie, oubliant, une fois de plus, qu'une course de demi-fond se gère en dosant ses efforts ! **17'06"24**, à l'arrivée.

Samedi, à **Conflans Saint-Honorine**, toujours dans le cadre des **Pré-France** de la **LIFA**, le Cadet **Addouh Jawad**, au **Poids**, et la Cadette **Zeyna Diallo**, sur **400m**, tenteront de réussir les **Minimas pour les «France»**, tout comme le Junior **Sami Riahi** au **Disque**, et surtout à la Hauteur !

Yves N'Dabian 52"80
au Meeting International de Nantes
sur 400m Haies !

Yves N'Dabian passe à nouveau sous les **53"** sur le **400m Haies** et retrouve progressivement son niveau. Il devrait très prochainement passer sous les **52"** et retrouver ainsi le haut niveau !



Candice Giudicelli

A **Nantes**, **Yves** prend la 3^e place de la course et réalise les **Minimas «A»**, en vue du **National**.

Mourad Amdouni était venu encourager ses camarades...

Mourad Amdouni, après quelques mois difficiles, semble retrouver, avec la santé, le mental qui a fait de lui le leader de sa génération. Il devrait réussir, à **Metz**, mardi prochain, un retour-gagnant.

Sitôt qu'il a appris la présence à **Saint-Maur** de ses camarades baskiens, il est venu les rejoindre et a particulièrement encouragé **Jaoued Jefjafi**, commentant sa course en direct, par téléphone, à leur président, **Pierre Bartoli** !

Majid Arbib, Anthony Valdy-Taddei
et le Relais 4x60m de l'**A.J.Bastia**
aux Inter Minimes, à La Garde !

Ce samedi 26 juin, se dérouleront, à **La Garde**, les **Inter Minimes de l'Arc Méditerranéen**. L'**A.J.B** sera représenté par le leader de la catégorie, **Majid Arbib**, et ses camarades, **Anthony Valdi-Taddei**, **Imad Fachtali** et **Théo Lacombrade**.

Judo Club Lucciana : une fête

Le Judo Club de Lucciana a fêté la clôture de la saison au Cosec Mathieu Nucci en présence d'un nombreux public venu assister aux dernières démonstrations de tous ces enfants passionnés et attentifs avant de partir en vacances.

Une formidable ambiance préparée par **Eugène Nemesi** et **Lucien Desanti**, moniteurs de ce club familial que tous les **Luccianais** apprécient à sa juste valeur.

De belles figures sur le tatami réalisées par de jeunes enfants qui ont enchanté un public chaleureux et en extase.

Ce club cher au président **Dominique Zattara** et qui compte 140 licenciés reste dans la roue du **Judo Club Bastiais** qui occupe la première place. Il est par contre premier club au niveau rural.

Les performances

CADETS

Richard Giudicelli a participé au **Championnat de France** et s'est classé en cinquième position dans la catégorie des cadets. Une belle performance.

BENJAMINS

Le club s'honore de quatre titres de **champions de Corse** avec **Antony Lopez**, **Pierre Molinelli**, **Bruno Robert** et **Mathieu Emmanueli**.

MINIMES GARÇONS

Hugo Fiorella, **Younès Okabi**, **Ange François Portet** sont également **champions de Corse**.

MINIMES FILLES

Marie Borel obtient elle aussi le titre de **championne de Corse**.

SÉNIORS

Christophe Catta obtient de son côté une belle cinquième place en **inter région deuxième division**.

CEINTURE NOIRE

Aude Pasquier s'est illustrée en obtenant une méritoire ceinture noire et a été chaleureusement applaudie par le nombreux public.

Lucien Desanti obtient son brevet d'état

Arrivé au judo à l'âge de 29 ans il a été le premier à passer son **1^{er} Dan** à **Lucciana**. **Ceinture noire** puis **2^{ème} Dan**, il décroche cette saison son **brevet d'état**. Une superbe performance. Ce garçon sympathique et que tous apprécient à **Lucciana** fait partie des meilleurs pédagogues en **Corse**. Il enseigne le judo à tous les âges, le **Taïso** et **Jujitsu**. Ce qui démontre son immense labeur qui lui a aussi permis d'être un compagnon apprécié d'**Eugène Nemesi**.

Challenge Poussins Poussines

Cette compétition poussin-poussines a connu un vif succès, avec la présence de 138 participants venus des autres coins de l'île.



Fête de fin d'année grandiose



Jujitsu-self défense toutes catégories

Bruce Muraccioli devient champion de Corse et Christophe Catta se classe vice-champion. Deux belles performances.

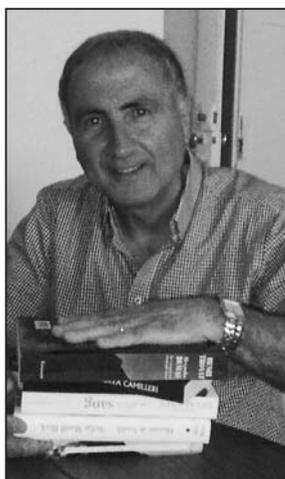
Eugène Nemesi, responsable assidu de ce valeureux club et fier des performances de ses jeunes judokas, nous précisait : « J'ai beaucoup de chance d'avoir à mes côtés Lucien Desanti, nouveau brevet d'état, comme ami. Je remercie également le président Dominique Zattara de m'avoir donné ma chance et d'avoir cru en moi depuis 19 ans (année de la création du club qui fêtera ses 20 ans l'an prochain). La présence de José Galletti, maire de Lucciana, est toujours appréciée et nous en sommes fiers. Notre fête de fin de saison a été grandiose et l'excellent buffet a conclu ce grand moment que tout un chacun a apprécié ».

Bonnes vacances à tous.



MARQUE-PAGE

PAR MARIUS MURACCIOLI



● LE PREMIER POGROME

En 1929, **Albert Londres** rentre d'un périple avec une somme de 27 articles, rassemblés dans son livre **«Le Juif errant est arrivé»**, aux éditions Arléa, sur un sujet qu'il connaît mal : les Juifs. Il vient d'accomplir un périple qui l'a mené de **Londres à Prague**, en passant par les ghettos de **Pologne** et de **Transylvanie**. Il se montre optimiste sur le sort des communautés juives de **Palestine** où son voyage le conduira... « *Quelle randonnée que celle des Juifs ! Ils viennent du troisième âge du monde : exactement du jour où le Seigneur, établissant Abram comme le Père, changea son nom en Abraham. C'était, croit-on, aux environs de l'an 1920 avant Jésus-Christ. A cette date également le Seigneur promit à Abraham de donner à sa descendance la terre où lui et les siens demeureraient comme étrangers, c'est-à-dire tout le pays de Chanaan. Depuis la*



circumcision scella le pacte d'alliance de Dieu avec les Juifs. Un peu plus tard, la famine s'étant déclarée dans le pays de Chanaan, Jacob fils d'Isaac, lequel était le fils d'Abraham, emmena sa famille en Egypte. Joseph, fils de Jacob, était un grand homme d'affaires. Il devint si riche qu'il ne tarda pas à acheter toutes les terres d'Egypte. Jacob mourut, Joseph mourut. Mais les arrière-petits-enfants d'Abraham se multiplièrent avec tant d'indiscrétion que, bientôt, ils occupèrent tout le pays ». C'était sans compter avec un nouveau pharaon qui dit à son peuple : « les enfants d'Israël sont devenus si nombreux qu'ils sont plus forts que nous ». Il ordonna de les supprimer et recommanda aux sages-femmes de tuer les enfants mâles. Ce fut le premier pogrome. « C'est alors que Moïse apparut dans son panier de jonc, parmi les roseaux du Nil ».

● VENDETTA CHEZ LES CHTIS



Après **«Un Corse à Lille»** et **«Art Brut»**, deux romans qui ont obtenu autant de succès dans notre île que dans le **Nord**,

Elena Piacentini signe une nouvelle enquête du commissaire **Pierre-Arsène Leoni** publiée dans la collection **Polars en Nord**.

«Vendetta chez les Chtis». Des cadavres de femmes enceintes sont retrouvés, accompagnés d'un mystérieux sigle «**MLK**». Les premières pistes mènent à des extrémistes religieux et à un tueur disparu de la circulation depuis dix ans. Pourquoi réapparaît-il après tout ce temps ? Pourquoi dans le **Nord** ? Ces meurtres seraient-ils un message personnel adressé à **Pierre-Arsène Leoni**, le patron de la **PJ lilloise** ? Pour résoudre l'enquête, Leoni va devoir fouiller dans son passé et faire appel à d'anciens amis venus de son île natale.

Elena Piacentini dédicacera son livre le mercredi 7 juillet à la **librairie Terra Nova à Bastia** et les 9,10 et 11 juillet au **salon Corsica Polar à Ajaccio**.



● LES PROIES DE MO HAYDER

Dans le parking de l'hypermarché de **Frome**, bourgade du **Somerset**, un homme affublé d'un masque de **Père Noël** agresse une cliente et s'empare de son véhicule. Savait-il qu'une fillette de onze ans se trouvait à l'arrière ? C'est la nouvelle enquête du commissaire adjoint **Jack Caffery**, que la romancière britannique **Mo Hayder** nous invite à suivre, tout au long de son dernier polar parmi les dix meilleurs du moment, **«Proies»**. **Extrait** : «*Il dépassa les barrages, les gyrophares, le ruban jaune, les curieux, qui, rassemblés en petits groupes avec leurs sacs du samedi après-midi, tentaient d'apercevoir les techniciens de la police scientifique maniant le pinceau et la poudre à empreintes, et se tint un long moment là où tout était arrivé, parmi les taches d'huile et les chariots abandonnés dans le parking souterrain, s'efforçant de s'imprégner du lieu et d'estimer la gravité de l'affaire. Puis, saisi par le froid malgré son manteau, il monta au bureau exigü du directeur, où les policiers locaux et les techniciens regardaient sur un moniteur couleur des images enregistrées par les caméras de surveillance...L'image se figea. Caffery se pencha vers l'écran, tourna la tête de côté pour examiner la vitre arrière au-dessus de la plaque d'immatriculation éclairée... Il étudia les ombres et les parties brillantes de la lunette arrière, distinguant quelque chose sur la banquette. Une forme pâle et floue... »*

● FILOUS, HÂBLEURS ET INDOLENTS

Croquignol, Filochard et Ribouldingue, les **«Pieds Nickelés»**, principaux personnages de la bande dessinée créée pour la première fois par **Louis Forton** le 4 juin 1908, sont toujours aussi filous, hâbleurs et indolents, sous la plume et les dessins de 15 auteurs de BD, auteurs de 15 nouvelles aventures de nos **«voleurs, flambeurs et voyageurs»**, rois de la débrouillardise, du «**système D**». **«Les nouveaux Pieds Nickelés»** vient d'être publié par les éditions **«Ona-pratut»**. Ils ne sont toujours pas portés sur le travail, mais rien ne les décourage. Leur audace est sans limites. Pour ne pas être «**à la dèche**», ils font commerce du bio, se font paparazzi, exploitent la misère des sans-papiers, se lancent dans l'informatique... Des thèmes bien d'aujourd'hui.



BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 1. **Cœur** : Vous aimez qu'on se plie à vos décisions. Il serait plus équilibré d'en prendre certaines en famille. **Affaires** : Manque de communication dans votre service. Réunissez les personnes concernées pour en parler. **Santé** : Une certaine lassitude.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous avez parfois un comportement un peu inattendu. Votre partenaire n'arrive pas vraiment à s'y habituer. **Affaires** : Vous vous lancez dans un nouveau projet. Vous aimeriez que tout le monde vous suive sans condition. **Santé** : Evitez tabac et alcool.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vous ressentez des sentiments particulièrement forts. Vous avez l'impression d'avoir trouvé l'amour de votre vie. **Affaires** : Gestion tranquille du quotidien. Rien de bien particulier durant cette période. **Santé** : Vous affichez la grande forme.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 6. **Cœur** : Un ami a besoin que vous lui consacriez du temps. Montrez-vous attentif, il n'est vraiment pas en forme. **Affaires** : Votre expérience est mise à l'épreuve. Vous ne craignez pas grand chose dans votre domaine. **Santé** : Soignez bien votre peau.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous réagissez parfois comme un enfant. Certains caprices pourraient devenir insupportables à la longue. **Affaires** : Des détails semblent vous échapper. Reprenez depuis le début, et analysez le processus pas à pas. **Santé** : Manque de sommeil.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous manquez un peu de tact avec votre partenaire. Il se pourrait que cela entraîne l'une ou l'autre dispute. **Affaires** : N'essayez pas de mener deux activités de front. Vous serez vite surchargé, et même débordé. **Santé** : Fragilité du dos.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 5. **Cœur** : Parlez franchement des problèmes quotidiens avec votre conjoint. C'est en partageant qu'on consolide un couple. **Affaires** : Un collègue vous énerve par sa passivité. Parlez-en autour de vous, il faut le motiver. **Santé** : Jambes lourdes.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Votre couple est un exemple pour les autres. Attention aux jaloux qui aiment faire courir des bruits pour vous déstabiliser. **Affaires** : Une rentrée inattendue. A vous de voir s'il faut investir ou capitaliser. **Santé** : Tout va bien.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 9. **Cœur** : Vous vous sentez bien entouré de votre famille. C'est dans ce cercle que les rapports affectifs sont les plus sensibles. **Affaires** : Ne prenez que des risques calculés. Et encore, assurez-vous de l'aval de vos supérieurs. **Santé** : C'est bon.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

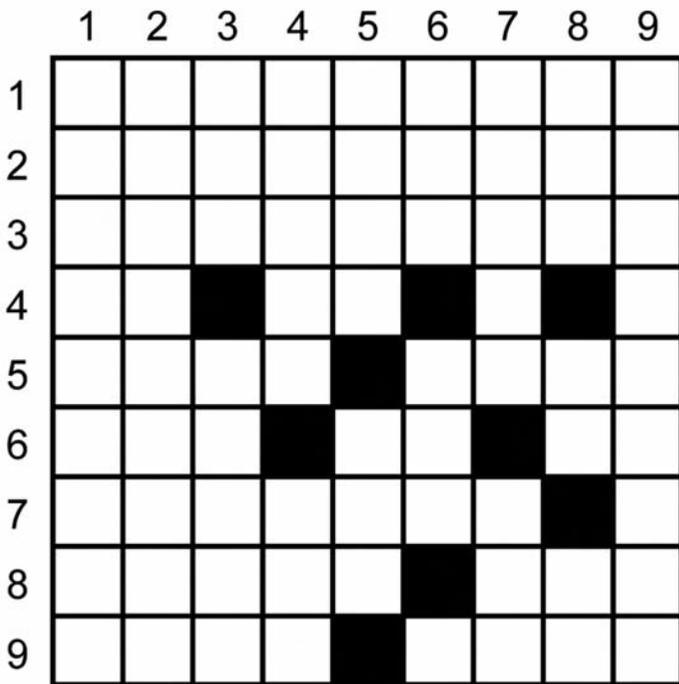
Chiffre : 0. **Cœur** : Ambiance agréable quand vous retrouvez vos amis. Vous éprouvez du plaisir à partager des activités avec d'autres. **Affaires** : Les résultats espérés se font attendre. Un peu de patience, l'activité est au ralenti. **Santé** : Surveillez bien vos dents.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 4. **Cœur** : Un léger différend s'est glissé dans votre couple. Faites le premier pas, les retrouvailles seront bien agréables. **Affaires** : Vous avez l'impression qu'on ne vous fait pas confiance. Pourquoi ne pas poser la question ? **Santé** : Bougez plus !

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 3. **Cœur** : Essayez de redescendre un peu sur terre. Vivre dans ses rêves n'est pas une solution à long terme. **Affaires** : Evitez les placements financiers à risque. Vous avez besoin de conserver l'argent que vous avez épargné. **Santé** : Un sommeil bien agité.

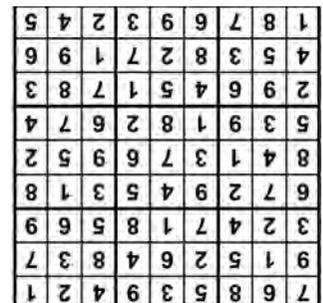
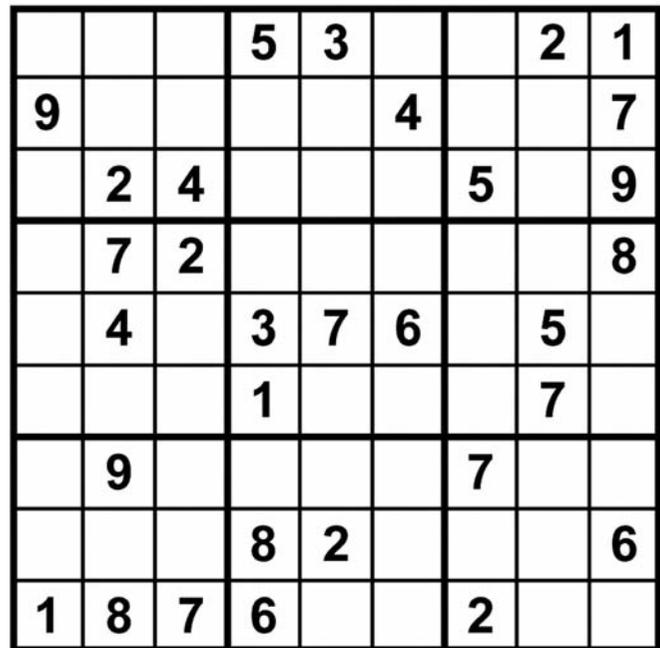


Horizontalement

- Donnerions notre voix.
- Rend hommage.
- Iles grecques.
- Abréviation devant un duc. - Route nationale.
- Veste prussienne. - Diastases.
- Directions. - Condition. - Vieille note.
- Ventilions.
- Archéologue français. - Lié.
- Poème d'Hésiode. - Connais.

Verticalement

- Alentours.
- Formation de l'œuf.
- Ecorce de chêne. - Divinité de la mer.
- Allongea. - Pronom.
- Néant. - Note.
- Tragédie d'Euripide. - Département.
- Physicien hollandais. - Transpira.
- Sens oblique. - Possédé. - Conjonction.
- Roi d'Egypte.



A Settimana

26^{ème} semaine de l'année

du 25 juin au 1^{er} juillet 2010

Les fêtes : le 25, Prosper - le 26, Anthelme -
le 27, Fernand - le 28, Irénée -
le 29, Pierre, Paul - le 30, Martial -
le 1^{er}, Thierry.

26^{esima} settimana di l'annu

da u 25 ghjugnu a u 1 lugliu 2010

E feste : u 25, Leonora, Prusperu - u 26, Antelmu -
u 27, Ferrandu. Cirillu d'Alessandria -
u 28, Ireneu - u 29, Petru è Paulu -
u 30, Adolfu - 1, Teoduricu.

L'info insolite

Des milliards pour tuer !

Selon l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, le montant des dépenses militaires mondiales en 2009 s'est élevé à... 1.531 milliards de dollars. Un montant en hausse de 5,9% par rapport à 2008 et de 49% par rapport à 2000. A eux seuls, en 2009, les États-Unis ont investi 661 milliards dans le secteur de l'armement.

L'enfance exploitée

Un rapport d'une coalition d'ONG camerounaises indique que «le Cameroun tend à devenir une plaque tournante de la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle». En 2004, une autre étude signalait déjà que 40% des adolescentes étaient victimes de ce genre d'exploitation sur leurs différents lieux de travail. Outre les mariages forcés, les principales activités imposées aux enfants sont la prostitution de rue, la prostitution en maison close, la prostitution dans les hôtels de luxe. 35,7% des enfants interrogés disent recevoir entre quatre et sept clients par jour. Les premières causes de ce fléau étant évidemment la pauvreté et l'impunité des responsables.

La forêt

Les forêts boréales russes couvrent une surface impressionnante de 4,6 millions de km², où l'abattage est interdit sur 620.000 km², mais limité sur 934.000 km². Quant au volume de carbone absorbé par l'ensemble de ces forêts, il s'élève à 500 millions de tonnes chaque année.

Toujours ce carbone...

Une étude menée par Système U, Greenext et Iri indique que 1,5 tonne de carbone est émise

dans l'atmosphère pour la production des denrées alimentaires consommées en moyenne par une famille pendant un an. Un chiffre équivalent à 10.000 km en voiture !

L'interdiction totale du tabac ?

Un juge du tribunal de première instance de Namur (Belgique) demande à la Cour de justice de l'Union européenne de déclarer illégales la fabrication, l'importation et la vente en Belgique de cigarettes. Ce tribunal demande aussi à la juridiction européenne de déclarer illégal le code belge qui autorise de taxer le tabac, ce qui permet à l'État de tirer profit de produits manufacturés, dont il reconnaît explicitement la nocivité pour la santé !

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 26 juin 1945**, la Charte créant les Nations unies était signée à San Francisco par 50 pays. Elle succédait à la Société des Nations.

► **Le 27 juin 2004**, le premier ministre portugais, José Manuel Durao Barroso, était choisi comme nouveau président de la Commission européenne.

► **Le 28 juin 2005**, à Saint-Brieuc, pour le meurtre et le viol de la jeune Britannique Caroline Dickinson, Francisco Arce Montes était condamné en appel à 30 ans de prison.

► **Le 29 juin 1995**, à Séoul, le Sampoong, grand magasin de cinq étages, s'effondrait littéralement après une explosion de gaz, ensevelissant des centaines de clients. Le bilan définitif faisait état de 459 morts et 134 disparus.

► **Le 30 juin 2003**, en accord avec les critères du cessez-le-feu, l'armée israélienne commençait à évacuer les territoires occupés.

► **Le 1^{er} juillet 1960**, le Congo belge devenait État indépendant.

VAGABONDAGE

Une belle traversée qui m'a permis de longer le Cap-Corse, de «caresser» Capraja pour rallier Livourne et sa «Vecchia Fortezza». La Toscane, là, toute offerte avec ses collines aux cyprès qui semblent vous faire escorte... S'il vous plaît, ne manquez pas San Geminiano et Voleterra : ce sont deux bijoux...

Bien sûr qu'il faut aller à Sienne et sur sa «Conca», cette place ronde toute en pente. C'est là qu'a lieu, deux fois par an, le fameux palio, cette course hippique unique au monde où chaque quartier de la cité délègue ses meilleurs cavaliers, sans selle, pour remporter il «Drappellone» appelé affectueusement «Cencio». Le vainqueur est le véritable héros de Sienne.

Ne connaissant pas du tout l'Ombrie, j'avoue avoir été séduit par cette province italienne.

Je fus d'abord accueilli par «Bastia di Umbria» et à Assise, à l'hôtel «La Terrazza», par Signore Antonello, le propriétaire, qui me lança fièrement : «Ma sono nato in Bastia !». Vous en Corse, moi en Italie. Très bonne maison. Et si vous vous rendez à Assise, je vous la conseille vivement, et pour le gîte et pour la table où Sergio et Manuella seront aux petits soins.

Bien sûr, tout près de Livourne, il vous faut aller à Pise et à sa célèbre Tour. Le cœur de la cité est la «Piazza Napoleone» et la célébrité est la Princesse Elisa Baciocchi, sœur de l'Empereur. En 1805 l'Ajaccien avait fait cadeau de cette place à sa sœur car n'oublions pas, sous l'Empire, Pise était française et Napoléon avait la mentalité corse, distribuant des titres aux frères et sœurs, sans oublier d'autres parents Aio simu o un'simu !

Toussaint Lenzianni

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Santa Maria Poggio

TOURNOI ESTIVAL DU MURU BASCU

La pratique de la pelote basque suscite un véritable engouement depuis la réactivation du club "U Muru Bascu" soutenu par une équipe municipale qui a donné carte blanche à des dirigeants dont l'expérience en la matière se passe en effet de période d'essai.

Après quelques semaines de préparation, un **tournoi inter ligue** et une participation brillante au **tournoi de Marseille**, la démonstration a été faite des qualités de ce club dont l'équipe senior composée de **Xavier Mouysset**, **Romain Vasquez** et **Sébastien Pallini** s'est qualifiée pour le **championnat de 3^{ème} série de la ligue PACA** qui s'est disputée le week-end dernier.

L'équipe du **Muru Bascu** a accédé à la finale s'inclinant honorablement sur le score de 35 à 31.

Les équipes de jeunes ont été, elles aussi, vaillantes et sont à l'image de la dynamique existante dont la courbe est constamment ascendante.

Sur sa lancée, **U Muru Bascu** a organisé, lors de ce dernier week-end, sur le fronton de **Vanga di l'Oru** son tournoi estival ouvert à tous, des **débutants aux 3^{èmes} séries**.

On notera aussi le cycle de pelote basque initié au **Collège de Cervione** pour les classes de niveau 5^e qui ont découvert la discipline dans le cadre du temps scolaire sous la direction des deux éducateurs,



L'équipe et les dirigeants avant leur départ pour le tournoi de Marseille

Jean-Marc Giacobetti et **Mario Goncalves**.

L'école de pelote fonctionne à plein régime le samedi et la structure d'accueil quotidien des amateurs de «Pala» est déjà saturée. C'est un vrai retour gagnant que le club «**U Muru Bascu**» a réussi, obtenant la confiance de précieux sponsors notamment dans l'organisation du déplacement à Marseille.

Une vingtaine d'équipes présentes

Ambiance conviviale et qualité de jeu ont été la tendance du premier tournoi interne du club de **Pelote Basque «U Muru**

Bascu» dont le fronton de bord de mer est installé sur la **Commune de Santa Maria Poghju en Costa Verde**.

Cadre de rêve pour le club en pleine expansion à l'image de son tournoi qui a réuni une bonne vingtaine d'équipes et notamment les jeunes initiés à cette pratique qui ont eu le bonheur de s'essayer à la compétition. Un bon test pour l'équipe dirigeante afin de jauger la marge de progression de ses licenciés.

Et ce dimanche de tournoi aura été un régal pour le public venu nombreux assister aux différentes confrontations. Un tournoi scindé en deux niveaux de compétence.

Dans le premier (débutants), la doublette **Sébastien Léoni** et **Romain Dolcerocca** (remplacé par **Mario Goncalves**) a fait merveille, s'adjugeant une finale âprement disputée face à **Nicolas Santini** et **Laurent Fouquet** 25-21.

Au niveau des confirmés, ce sont **Sébastien Leoni** et **Eric Santini** qui ont remporté le trophée à l'issue d'une finale à rebondissement face à **Jean-Pierre Bradesi** et **Gilles Colli** 25-24.

Un test positif pour le club du Président **Christophe Mori** entouré de **Jean Marie Léonelli** et **Jean-Marc Giacobetti** qui se consacrent désormais à mettre en place une journée d'initiation pour les dames.

Certes, le fronton de **Vanga di l'Oru** fonctionne à plein régime avec jeunes et moins jeunes «*mordus*» de palets, pas encore prêts pour les **Championnats du monde** qui se dérouleront dans la région de **Pau** au mois d'octobre.

Toutefois l'idée germe de plus en plus.



Les finalistes du tournoi devant le fronton de Vanga di l'Oru

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



Votre hebdomadaire régional d'annonces légales
et d'informations générales, économiques, politiques,
sportives, culturelles et sociales

1 rue MIOT BP 213
20293 BASTIA Cedex
04 95 32 04 40
04 95 32 02 38

Email : redaction@informateurcorse.com

www.corse-information.info

Créé en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

